

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

M. le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **ADMINISTRATION GENERALE** - Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

En application des dispositions de l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes prises en vertu des délégations accordées par délibérations du conseil municipal du 31 mars 2008 (n° 2), du 24 juillet 2008 (n° 16 et 31), du 23 octobre 2008 (n° 52), du 4 juin 2009 (n° 9), du 10 février 2011 (n° 4) et du 20 octobre 2011 (n° 17) :

- 7 octobre 2011 – Convention relative à l'occupation du Trinquet Moderne par la Fédération Française de Pelote Basque (locaux administratifs et utilisation du trinquet dans la limite de 50 h/an) – redevance annuelle de 11 000 € - Durée un an, tacite reconduction.

- 7 octobre 2011 – Conseil et assistance sur l'analyse et la stratégie en matière de politique fiscale – Société Fiscalité et Territoire – 10 900,00 € HT.

- 10 octobre 2011 – Contrat de maintenance conclu avec la société NextiraOne France – 2 775,86 € HT pour une durée d'un an.

- 11 octobre 2011 – Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'un logiciel de gestion des associations – Société GMA Consulting - 34 678 € HT.

- 11 octobre 2011 – Acquisition de CD audio, de DVD et de CD ROM pour les besoins de la médiathèque, des écoles et de l'ensemble des services municipaux. – Lot 1 : CD de production locale adultes et jeunesse - société CD mail (mini : 500 € HT - maxi : 2 000 € HT) – Lot 2 : CD hors production locale - société GAM SAS (mini : 7 000 € HT - maxi : 28 000 € HT) – Lot 3 : DVD fictions et documentaires adultes et jeunesse et CD ROM - société ADAV (mini : 10 000 € HT - maxi : 40 000 € HT) – Durée un an, renouvelable une fois pour la même durée.

- 12 octobre 2011 – Achat de consommables informatiques en groupement de commandes avec le CCAS – Lot 1 : consommables pour imprimantes et fax - société DYADEM (mini : 20 000 € HT - maxi : 48 000 € HT) – Lot 2 : supports magnétiques - société MAKESOFT (mini : 2 000 € HT - maxi : 9 000 € HT) – Lot 3 : papier photo, papier pour traceur et étiquettes - société OFFICE DEPOT (mini : 1 000 € HT – maxi : 4 000 € HT) – Lot 4 : petit matériel informatique - société MAKESOFT (mini : 3 000 € HT – maxi : 30 000 € HT) - Durée un an, renouvelable une fois pour la même durée.

- 14 octobre 2011 – Contentieux Larcebal – Requête n° 1 102 202-1 auprès du tribunal administratif de Pau sollicitant la suspension de l'arrêté de non-opposition à la déclaration de travaux déposée par la SCI Ducourau – Défense assurée directement par les services municipaux.

- 14 octobre 2011 – Evolution du stationnement dans les 10 ans à venir : diagnostic, prospective, stratégie – Avenant n° 2 au marché 10/116 conclu avec la société ITER pour une étude sur l'opportunité et la faisabilité d'un parc dans les douves des remparts - Montant : 8 450 € HT soit un montant du marché porté à 88 190 € HT (augmentation globale de 14,9 %).

- 17 octobre 2011 – Reproduction des dossiers de consultation et des marchés – Société ID REPRO – 6 892,75 € HT pour un an, reconductible une fois pour la même durée.

- 19 octobre 2011 – Location-maintenance de tapis anti salissures pour le centre aquatique – Société Serkonten – 689,90 € HT/an – Durée : 4 ans.

- 19 octobre 2011 – Contrat d'assistance du logiciel Foto'Flore conclu avec la société ALSEVE – 390 € HT/an, renouvelable annuellement.

- 25 octobre 2011 – Acquisition, mise en place et maintenance d'un système automatisé de gestion des temps de travail en groupement de commandes avec le CCAS – avenant au marché 11/006 conclu avec la société INCOTEC – prestations supplémentaires : 2 963,00 € HT soit un montant global du marché porté à 89 671,88 € HT (augmentation de 3,42 %).

- 25 octobre 2011 – Acquisition d'un logiciel de gestion de la relation citoyen en groupement de commandes avec le CCAS – Société ARCHIMED – prestations supplémentaires : 4 000,00 € HT soit un montant global du marché porté à 54 164,00 € HT (augmentation de 7,97 %).

- 27 octobre 2011 – Médiathèque - Prestation dans le cadre du mois du film documentaire et de la projection du film « Elles disent » - M. Claude Jacquot : 50 € nets.

- 27 octobre 2011 – Médiathèque - Prestation dans le cadre de l'exposition « Les Feux du Perthus » - Amicale des anciens guérilleros espagnols en France : 200 € HT.

- 27 octobre 2011 – Réaménagement et extension de la crèche Pirouette – avenant en moins-value au marché 10/160 conclu avec la société SPIE – prestations supprimées : 1 509,00 € HT soit un montant global du marché ramené à 52 068,82 € HT (moins-value de 2,82 %).

- 27 octobre 2011 - Réaménagement et extension de la crèche Pirouette – Lot n° 4 : menuiseries extérieures – Décision de poursuivre : montant des travaux de 24 305,00 € HT à 24 966,08 € HT (augmentation de 2,72 % du marché).

- 27 octobre 2011 – Réaménagement et extension de la crèche Pirouette – Lot n° 5 : menuiseries intérieures – Décision de poursuivre : montant des travaux de 77 461,49 € HT à 78 542,61 € HT (augmentation de 1,40 % du marché).

- 27 octobre 2011 – Réaménagement et extension de la crèche Pirouette – Lot n° 8 : chauffage plomberie – Décision de poursuivre : montant des travaux de 64 855,63 € HT à 67 942,92 € HT (augmentation de 4,73 % du marché).

- 27 octobre 2011 – Réaménagement et extension de la crèche Pirouette - Lot n° 11 : VRD – Décision de poursuivre : montant des travaux de 59 800,00 € HT à 62 380,00 € HT (augmentation de 4,31 % du marché).

- 31 octobre 2011 – Restructuration de la maison de la vie citoyenne quartier Balichon – Lot n° 3 : menuiseries bois, métallerie – Décision de poursuivre : montant des travaux de 140 822,13 € HT à 141 175,13 € HT (augmentation de 0,25 % du marché).

- 31 octobre 2011 - Restructuration de la maison de la vie citoyenne quartier Balichon – Lot n° 4 : plâtrerie, isolation – Décision de poursuivre : montant des travaux de 79 946,84 € HT à 83 700,84 € HT (augmentation de 4,70 % du marché).

- 31 octobre 2011 - Restructuration de la maison de la vie citoyenne quartier Balichon – Lot n° 7 : électricité – Décision de poursuivre : montant des travaux de 69 929,31 € HT à 72 647,61 € HT (augmentation de 3,89 % du marché).

- 3 novembre 2011 – Fournitures d'horloges astronomiques pour la commande de l'éclairage public – Société SGED (maxi : 20 000 € HT/an) – Durée : 2 ans, reconductible deux fois pour des périodes d'un an chacune.

- 3 novembre 2011 – Divers travaux de sols amortissants dans les espaces verts, cours d'écoles et autres sites – Société COALA (mini/an : 15 000 € HT maxi/an : 50 000 € HT) – Durée : 2 ans, reconductible une fois pour une durée d'un an.

- 3 novembre 2011 - Recours à l'emprunt pour le budget principal – 1 000 000 € auprès du groupe Crédit Agricole – Durée : 20 ans à compter du 01/04/2012 – Choix multiple de taux (fixe ou variables), aux conditions du marché, tant à la date de mobilisation définitive du prêt qu'en phase d'amortissement de ce dernier (modifications possibles).

- 3 novembre 2011 – Rénovation urbaine des Hauts de Bayonne – Campagne de communication en fin de projet – marché complémentaire avec la société RIVIERE & CO : 25 000 € HT pour une durée de 18 mois.

- 7 novembre 2011 – Cinéma Atalante : extension, restructuration et création d'une troisième salle quai Amiral Sala – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage – Groupement d'entreprises conjointes Anne Le Goff / René Vernet / Jean-Marie Garat : 21 920 € HT.

- 7 novembre 2011 – Fourniture d'automates de télégestion pour le pilotage des bornes escamotables du secteur piétonnier – Société A2IF DISTRIBUTION (maxi : 30 000 € HT/an) – Durée : 2 ans, reconductible deux fois pour des périodes d'un an chacune.

- 9 novembre 2011 – Exploitation de deux appareils de distribution de boissons et aliments au centre aquatique des Hauts de Bayonne – Société Michel Henry Distributions : redevance d'occupation du domaine public de 2 058,65 €/an pour une durée de 2 ans renouvelable par période d'un an.

- 9 novembre 2011 – Exploitation d'un distributeur de friandises à la piscine Lauga - Société Michel Henry Distributions : avenant à la convention d'occupation du domaine public introduisant une clause de révision de la redevance.

- 9 novembre 2011 – Exploitation de distributeurs de boissons et friandises sur divers sites sportifs - Société Michel Henry Distributions : avenant à la convention d'occupation du domaine public modifiant la clause de révision de la redevance.

- 9 novembre 2011 – Marché de travaux de terrassement en déblais pour dégagement de la tête de talus est de la bibliothèque universitaire – SCREG SUD OUEST – 12 250 € HT.

- 17 novembre 2011 – Projet LINKS – Programme européen URBACT – Animation d'un groupe de réflexion sur le développement de l'éco-restauration des immeubles du centre historique – Marché complémentaire avec Mme Laurence Verdier – 2 010 € net de TVA.

- 18 novembre 2011 – Prestation dans le cadre du cycle « La Médiathèque au rythme des droits de l'Homme » - M. Arthur Frayer : 114,18 €.

- 21 novembre 2011 – Etude de conservation préventive des collections dans le cadre du récolement national du musée Bonnat-Helleu, Musée des Beaux Arts de Bayonne – Equipe Anne-Elizabeth Rouault – 67 410 € HT.

- 22 novembre 2011 – Etude de programmation urbaine pour un schéma directeur des espaces publics du centre ancien – Groupement Bouzou (mandataire) / Arcus Daniel Mandouze – 42 000 € HT – durée de 8 mois.

- 24 novembre 2011 – Location-maintenance de tapis anti-salissures pour la piscine Lauga – Société Serkonten – 434,34 € HT/an – Durée : 4 ans.

- 24 novembre 2011 – Recours à l'emprunt pour le budget principal : 1 000 000 € auprès de la Caisse des dépôts – Durée 15 ans – Taux fixe : 4,51 %.

- 28 novembre 2011 – Contrat d'accès au service « Veille statutaire » conclu avec la société Berger-Levrault – 2 685,33 € HT/an - Durée d'un an renouvelable pour deux périodes de même durée.

Le conseil municipal prend acte de la communication de ce compte-rendu.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

Mme Dumas présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **ADMINISTRATION GENERALE** – Nomination d'un représentant auprès du conseil de l'école publique Jean Moulin.

Par délibération du 31 mars 2008, le conseil municipal a désigné ses représentants aux conseils des écoles de la commune.

Mme Marie Demont qui avait été désignée à ce titre auprès de l'école publique Jean Moulin (maternelle et primaire) a souhaité être remplacée dans cette fonction.

Il est donc demandé au conseil municipal de nommer à sa place Mme Stéphanie Touraton.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain ne participe pas au vote

MM. Soudre, Etcheto, Mme Thicoïpé, M. Bergé ne participent pas au vote.

M. Aguerre ne participe pas au vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Pommiez présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **ADMINISTRATION GENERALE** - Marché d'assurance des risques statutaires – Avenant au contrat.

Par délibération du 22 juillet 2010, le conseil municipal a autorisé la signature d'un marché d'assurance visant à garantir le risque lié aux accidents de travail pouvant affecter le personnel municipal.

C'est ainsi que la commune a conclu un contrat d'assurance avec la compagnie AXA pour une durée de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, moyennant un taux contractuel de 1,15 % appliqué sur la masse salariale regroupant les agents bénéficiaires du statut de la fonction publique territoriale. Il est rappelé pour mémoire, que le taux précité comprend le remboursement à l'employeur d'une part, des prestations en nature (frais médicaux) et d'autre part, des indemnités journalières.



Par courrier reçu en mairie le 04 octobre 2011, l'assureur a notifié à la Ville une décision d'augmentation de 5 % du taux contractuel initial, soit un nouveau taux de 1,21 % (contre 1,15 % auparavant) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

La compagnie AXA justifie cette position au regard de la réforme des retraites fixant le relèvement de l'âge d'ouverture des droits à une pension de retraite de 60 à 62 ans. En effet, la réforme précitée ayant un effet mécanique d'allongement de la durée de couverture pour tous les agents, y compris pour ceux qui sont actuellement en arrêt de travail, l'assureur doit provisionner le risque concerné.

Il est à noter que le conseil en assurances de la Ville, a confirmé la généralisation de cette démarche pour tous les portefeuilles relatifs à ce type de risque et le caractère tout à fait raisonnable de cette majoration de 5 %, en comparaison d'augmentations majoritairement proposées autour de 10 à 12 %.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant, portant le taux contractuel du contrat d'assurance des risques statutaires passé avec la compagnie AXA, à 1,21 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

Mme Demont présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **CULTURE ET PATRIMOINE** – Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acquisition du fonds photographique « RO-GER » et demandes de subventions.

Monsieur Hourgras, photographe et ancien correspondant du journal Sud-Ouest, dont l'activité était connue sous le nom de « Studio RO-GER », a réalisé durant sa vie professionnelle une œuvre photographique d'un intérêt patrimonial remarquable. Elle présente la particularité de proposer un regard quasi systématique sur près de quarante années de vie bayonnaise (1956-1990) : les inaugurations, les transformations urbaines, les commémorations, les célébrations, les événements sportifs, artistiques, mondains, politiques, religieux, les fêtes de quartier... sont tous consignés dans cet ensemble exceptionnel d'archives photographiques.

Le volume approximatif du fonds a été estimé à plus de 5 000 négatifs.

Sous bénéfice d'inventaire et de contrat de cession de droit d'auteur, ce fonds pourrait être acquis pour la somme de 30 000 € sur deux exercices budgétaires, afin d'être mis à disposition du syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, au titre de l'enrichissement de ses collections photographiques patrimoniales. La valorisation de ce fonds supposera de plus une opération de numérisation systématique de l'ensemble des vues.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition du fonds photographique « RO-GER » auprès de Monsieur Hourgras ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de cession de droit correspondante ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions aux taux les plus élevés possibles, d'une part auprès du fonds régional d'aide aux acquisitions des bibliothèques et/ou du fonds régional d'aide aux acquisitions des musées, et d'autre part auprès de l'Etat au titre de la numérisation.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

Mme Demont présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **CULTURE ET PATRIMOINE** – Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation d'un don de Madame Beckinsale.

Mme Beckinsale propose à la Ville le don d'un album de photographies d'amateur, prises en Pays basque en août 1914. Cet album, même s'il ne représente pas des lieux d'Iparralde, est intéressant à plus d'un titre : riche en détails qui touchent à l'histoire du costume, de l'architecture, de la vie domestique, de l'outillage agricole et de nombreux autres domaines, l'intérêt documentaire de ces clichés est renforcé par la date précise d'août 1914 qui les place dans un temps historique bien déterminé.

Privilégiant les individus aux paysages ou aux monuments, il est aussi révélateur des sensibilités de l'époque : le regard distancé de son auteur, Isabel Pascual del Pobil, avec une campagne perçue comme exotique ou archaïque, fait naître le sentiment d'une vérité immuable de cette campagne menacée par le progrès et la modernité, créant ainsi les conditions de création de lieux ayant vocation à conserver cette mémoire, tels le Musée Basque. Cet album, d'une valeur d'assurance de 800 € (huit cents euros), constitue ainsi une opportunité d'enrichir les collections du musée.

Conformément à la convention de gestion des collections conclue entre la Ville et le syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne et suite à l'avis favorable donné par la commission scientifique régionale des musées de France, il est demandé au conseil municipal d'accepter ce don pour le musée et de remercier, au nom de la Ville, Madame Beckinsale.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

Mme Demont présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **CULTURE ET PATRIMOINE** – Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation d'un don de Madame Fourcade.

Ancienne propriétaire de la maison Xokolatenea (ou Chocolatenia) à Bidart, Madame Fourcade propose en don à la Ville les linteaux composant une fenêtre servant de lucarne à cet édifice, les originaux ayant été remplacés par une copie en ciment. Le fronton en pierre est orné d'une croix et porte la mention sculptée en creux « CHOCO/LA/TE/NIA » ainsi que la date de fondation de la maison : 1621.

Cette date d'inscription témoigne de l'ancienneté de la fabrication du chocolat en Pays basque et les éléments architecturaux donnés par Mme Fourcade, dont la valeur d'assurance s'élève à 5 000 € (cinq mille euros), complètent et enrichissent à la fois la collection lapidaire du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, tout comme sa section historique consacrée au chocolat.

Conformément à la convention de gestion des collections conclue entre la Ville et le syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne et suite à l'avis favorable donné par la commission scientifique régionale des musées de France, il est demandé au conseil municipal d'accepter ce don pour le musée et de remercier, au nom de la Ville, Madame Fourcade.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

Mme Demont présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** – Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation d'un don de Monsieur Frois.

Complétant le portrait du célèbre docteur en médecine bayonnais Camille Delvaille, récemment accepté en don par le Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, c'est un portrait de Charlotte Delvaille, son épouse, que Monsieur Bernard Frois propose à la Ville.

Ce dessin au crayon et à l'aquarelle, d'une valeur d'assurance de 3 000 € (trois mille euros), a été réalisé vers 1862 par l'artiste-peintre Hélène Feillet, connue pour ses portraits de notables de Bayonne et du Pays basque. Il viendra ainsi enrichir les collections du Musée Basque, qui possède déjà de nombreuses œuvres en la matière, dont le portrait d'Abraham Auguste Furtado, maire de Bayonne, donné récemment.



Conformément à la convention de gestion des collections conclue entre la Ville et le syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne et suite à l'avis favorable donné par la commission scientifique régionale des musées de France, il est demandé au conseil municipal d'accepter ce don pour le musée et de remercier, au nom de la Ville, Monsieur Frois.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

Mme Touraton présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **CULTURE ET PATRIMOINE** – Musée Bonnat-Helleu – Prêt d'une oeuvre d'Edgar Degas au musée d'Orsay à Paris.

Le musée d'Orsay organise une exposition intitulée « Degas et le nu » qui sera présentée à Paris du 12 mars au 1<sup>er</sup> juillet 2012. Cette manifestation sera l'occasion d'étudier l'évolution de la place du nu au cours de la carrière d'Edgar Degas (1834-1917), de ses premières recherches d'après la sculpture antique aux dernières compositions du début du XX<sup>e</sup> siècle, qui inspirèrent Gauguin, Bonnard, Picasso et Matisse.

Afin d'enrichir cette exposition, le musée Bonnat-Helleu, musée des Beaux-Arts de Bayonne, a été sollicité pour le prêt de l'oeuvre suivant du peintre, appartenant aux collections municipales :

« Trois danseuses nues »

fusain ou crayon lithographique fixé sur papier vélin rendu transparent par imprégnation  
dimensions : 87,5 x 75 cm (feuille)

n° inventaire : CMNI 3305

valeur d'assurance : 120 000 € (cent vingt mille euros).

Il est demandé au conseil municipal :

- d'accepter ce prêt, étant entendu que les frais de restauration et d'encadrement, de transport, de convoiement, d'emballage et d'assurance sont assumés directement par le musée d'Orsay dans les conditions déterminées par la Direction générale des patrimoines dans le cadre des prêts inter-musées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

Mme Touraton présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **CULTURE ET PATRIMOINE** – Legs Howard-Johnston – Mise en vente et dation d'éléments mobiliers au profit du musée Bonnat-Helleu.

Dans le cadre du legs Howard-Johnston, la Ville de Bayonne est devenue propriétaire d'un certain nombre d'éléments mobiliers qui n'ont pas vocation à enrichir les inventaires de la ville.

C'est la raison pour laquelle il semble opportun d'envisager leur cession. Le produit de ces ventes sera affecté à la gestion du musée Bonnat-Helleu, conformément aux vœux de la testatrice.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser la mise en vente aux enchères publiques de ces éléments mobiliers, dont la liste est jointe, par l'intermédiaire d'un commissaire-priseur.

Un certain nombre d'ouvrages légués (liste ci-jointe) n'ont pas vocation à être inscrits sur l'inventaire du musée au titre d'œuvres d'art. Nombre d'entre eux viendront cependant enrichir avec profit la documentation du musée Bonnat-Helleu. Ceux qu'il ne serait pas pertinent d'inclure à ce fonds pourraient rejoindre diverses bibliothèques, la médiathèque de la Ville de Bayonne en premier lieu.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le musée Bonnat-Helleu à intégrer une partie des ouvrages dans sa documentation et la dation des documents non affectés à diverses institutions publiques ou parapubliques françaises.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

Mme Darmendrail présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** – Concert de Noël avec Anne Etchegoyen à l'église Sainte-Croix – Demande de subvention au CUCS.

Parce que la culture à Bayonne s'inscrit comme un élément majeur de cohésion sociale et du mieux vivre ensemble, la Ville s'attache à répondre aux mieux aux attentes de tous ses habitants en développant une offre culturelle de proximité et solidaire dans tous les quartiers.

En complément des festivités de Noël se déroulant en centre-ville, il a été décidé de programmer dans le quartier des Hauts de Bayonne, une manifestation culturelle de qualité, gratuite et accessible à tous, en organisant à l'église Sainte-Croix le 23 décembre prochain, un « concert de Noël » avec Anne Etchegoyen.

Au regard de ces éléments, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le GIP-DSU de l'agglomération bayonnaise, afin d'obtenir au titre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), une subvention, au taux le plus élevé possible, pour la réalisation de cette manifestation dont le coût s'élève à 4 300 €.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

Mme Touraton présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** – Pôle d'archives de Bayonne et du Pays basque – Avenant à la convention avec le département des Pyrénées-Atlantiques.

Conformément à la délibération du conseil municipal en date du 18 février 2010, la ville de Bayonne a transféré en mars 2010 ses fonds municipaux d'archives publiques et privées au Pôle d'archives de Bayonne et du Pays basque. Une convention signée le 25 mars 2010 entre la ville et le département des Pyrénées-Atlantiques a fixé les modalités de ce transfert ainsi que celles de la mise à disposition de deux agents auprès dudit pôle.



Certains fonds d'archives privés appartenant à la ville et conservés jusqu'alors au Musée Basque et de l'histoire de Bayonne devront être déposés au pôle d'archives de Bayonne et du Pays basque. Ce dépôt d'archives, complémentaire au dépôt déjà effectué en application de la convention du 25 mars 2010, doit faire l'objet d'un avenant à la dite convention. La liste des fonds à transférer est mentionnée en annexe. Cet avenant précise également les modalités de mise à disposition du personnel municipal, en particulier quant à la facturation réciproque des prestations, et modifie la durée de la convention.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de cet avenant et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

Mme Dumas présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : EDUCATION ET VIE SOCIALE** - Petite Enfance – Extension et réhabilitation de la crèche Pirouette – Convention de mise à disposition des locaux avec la Caisse d'allocations familiales.

Par délibération du 31 mars 2011, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à renouveler la convention d'objectifs et de moyens qui lie la Caisse d'allocations familiales et la Ville de Bayonne pour le fonctionnement de la crèche Pirouette. Cette convention, d'une durée de trois ans (2011-2013), fixe la participation financière des deux parties selon un taux de base de 50 %, variant suivant le taux de fréquentation des enfants bayonnais accueillis.

A cette convention d'objectifs et de moyens est annexée une convention de mise à disposition des locaux, ceux-ci étant propriété de la Ville.

Des travaux importants de réhabilitation-extension ont été conduits de mars à août 2011 permettant une réouverture de la structure le 22 août 2011. Celle-ci dispose désormais de locaux mieux agencés et plus spacieux, répondant aux nouvelles exigences et normes en matière d'économies d'énergie, d'accessibilité handicapés, de sécurité incendie. L'agrandissement des locaux a permis par ailleurs d'augmenter la capacité d'accueil de 4 places, la crèche disposant désormais de 34 places.

Afin de prendre en compte ces nouveaux éléments, il convient d'actualiser la convention de mise à disposition des locaux et de procéder à son renouvellement pour une durée allant du 22 août 2011 au 31 décembre 2013.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de cette convention de mise à disposition et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer avec le représentant de la Caisse d'allocations familiales.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

Mme Dumas présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **EDUCATION ET VIE SOCIALE** - Journées de la petite enfance 2012.

Pour la onzième année consécutive, la Ville de Bayonne organise du 3 au 10 mars 2012 les Journées de la petite enfance. Le thème « Familles d'hier, familles d'aujourd'hui » abordera l'évolution des modèles éducatifs au cours des dix dernières années.

Cette manifestation, qui a pour but de renforcer les liens de parentalité à partir des lieux d'accueil des jeunes enfants et de susciter une réflexion autour du thème retenu, présente un programme au contenu riche et varié : animations dans les structures d'accueil petite enfance et établissements culturels de la ville, spectacle « Au bord de l'Autre » offert par la Ville aux enfants des écoles maternelles bayonnaises, ateliers de dessin, concerts, goûter enchanté...

La Maison des associations accueillera un grand nombre de ces animations, telles que la conférence tous publics donnée le mercredi 7 mars en soirée par M. Jean Epstein, psychosociologue. Ce temps d'échanges à destination à la fois des professionnels de la petite enfance et du grand public sera animé par M. Marcel Sanguet, psychologue. Celui-ci accompagne la Ville dans le choix du thème, la recherche des intervenants et apporte son appui aux équipes dans leur réflexion sur le sujet choisi. En amont de cette soirée, quatre tables rondes, animées par des spécialistes intervenant dans le domaine de la petite enfance (pédiatre, psychologue, sociologue) seront organisées dans l'après-midi pour les professionnels des crèches, centres de loisirs, écoles maternelles...

L'an dernier, pour la première fois, a été créé un espace web spécialement dédié à ces Journées. Devant le succès remporté par ce nouvel outil de communication, il est proposé de reconduire cet espace d'information participatif qui propose un lien vers toute l'information générée par ces onze années d'existence et une entrée vers le thème de cette année 2012. Durant les semaines précédant la manifestation, le public pourra échanger avec des spécialistes de la petite enfance. Les animations, qui se dérouleront durant les journées elles-mêmes dans les lieux d'accueil des jeunes enfants, trouveront également leur place sur cet espace dont l'animation est confiée à un médiateur.

Le samedi 3 mars aura lieu en prélude, à la Maison des associations, le traditionnel vide-poussettes (vente par des particuliers d'articles de puériculture, jouets...) dont l'organisation est confiée depuis ses débuts à la Maison de la Vie Citoyenne (MVC) Bayonne Centre-ville.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à faire appel aux intervenants ci-dessus désignés et à régler les dépenses correspondantes sur présentation de justificatifs dans le cadre du budget prévisionnel ;
- à solliciter auprès des organismes concernés (Conseil général – Caisse d'allocations familiales) les subventions nécessaires au financement de cette manifestation ;
- à signer avec la MVC Bayonne Centre-ville tous les documents nécessaires à l'organisation du vide-poussettes.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

Mme Dumas présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : EDUCATION ET VIE SOCIALE** – Restauration scolaire – Evolution du dispositif de réservation des repas et du règlement intérieur des services périscolaires.

Par délibération en date du 26 mai 2011, le conseil municipal a adopté le règlement intérieur des services périscolaires prenant en compte le nouveau dispositif de réservation des repas de la restauration scolaire à compter du mois de septembre 2011.

Au terme d'une phase d'expérimentation de trois mois et après concertation avec les associations représentatives des parents d'élèves, il est apparu nécessaire d'apporter un certain nombre d'aménagements au règlement en vigueur.

Ainsi, il est proposé :

- d'abaisser à 48 heures avant la date souhaitée le délai de réservation ou de modification ;
- d'offrir, outre les modes déjà en vigueur (courrier, courrier électronique, téléphone, permanences du service scolaire) une nouvelle possibilité de réservation ou de modification dans l'établissement scolaire même, directement auprès de l'agent municipal référent périscolaire ;
- de n'exiger la production d'un certificat médical qu'à compter du 3<sup>ème</sup> jour d'absence de l'enfant pour maladie ;
- de confirmer la prise en compte, à partir d'un justificatif valable pour l'année scolaire, des situations particulières des parents ayant des professions à horaires fluctuants, difficilement compatibles avec le principe de réservation.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur des services périscolaires ci-annexé, intégrant ces modifications immédiatement applicables.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

Mme Dumas présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : EDUCATION ET VIE SOCIALE** – Marché de fourniture de repas pour les services de restauration collective assurés par la ville et le CCAS - Constitution d'un groupement de commandes et lancement de la consultation des entreprises.

La Ville de Bayonne assure un service de restauration en liaison froide dans 25 établissements scolaires (écoles maternelles et élémentaires publiques et privées) de la commune ainsi que dans les 3 crèches municipales.

De son côté, le CCAS de Bayonne assure le même service pour le portage à domicile et les établissements d'accueil de personnes âgées (EHPAD, foyer-logement, espace animation) dont il a la charge.



Les marchés de prestations actuels, venant à expiration au 31 juillet 2012 pour les écoles et les crèches et au 31 août 2012 pour le service aux personnes âgées, il convient de procéder à une nouvelle consultation sur la base d'un cahier des charges fixant de nouveaux objectifs.

L'article 8 du code des marchés publics (CMP) prévoyant la possibilité de recourir à un « groupement de commandes » entre des collectivités et des établissements publics locaux, la Ville de Bayonne et le CCAS choisissent de recourir à cette formule, dans un souci de bonne gestion et d'efficacité.

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 8, paragraphes II, et VII al. 1<sup>er</sup> du code des marchés publics, le coordonnateur du groupement est chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant, et de signer et notifier le marché, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution. Dans ce cadre, la Ville de Bayonne assurera le rôle de coordonnateur et donc le pilotage de cette opération, pour la dévolution du marché suivant la procédure appropriée en application du code des marchés publics, le CCAS étant associé à toutes les étapes du dossier. La commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Il sera conclu un marché à bons de commande, sans minimum, ni maximum, d'une durée d'un an reconductible 2 fois avec un démarrage des prestations le 20 août 2012, date de réouverture des crèches.

Compte tenu du nombre de repas sur la durée totale du marché (environ 861 000 pour les écoles, 63 000 pour les crèches, 178 300 pour le service du portage à domicile et 464 700 pour les établissements de personnes âgées), de son montant estimé à 5 337 000 HT pour les 3 années, la procédure de passation mise en œuvre sera une procédure d'appel d'offres ouvert européen, les dépenses étant supportées par chaque entité à concurrence de ses besoins.

Le dossier de consultation comporte une clause d'insertion sociale.

Les offres seront jugées sur la base de plusieurs critères : sécurité alimentaire, qualité des repas (qualité nutritionnelle et gustative, propositions d'aliments issus de l'agriculture biologique), prix des prestations, qualité de la formation des agents municipaux, prise en compte du développement durable dans son volet environnemental, prise en compte du développement durable dans son volet social, mesures d'accompagnement en cas d'intoxication alimentaire.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver la constitution du groupement de commandes tel que défini précédemment et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le CCAS de Bayonne, ainsi que toute pièce nécessaire dans le cadre de la participation à ce dispositif et de sa mise en œuvre ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation dans les conditions énoncées ci-dessus et à signer le marché à intervenir ;
- en cas d'appel d'offres infructueux, d'autoriser Monsieur le Maire à engager des discussions en vue de la passation d'un marché négocié et à signer le marché avec l'entreprise retenue dans ce cadre.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Millet-Barbé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **EDUCATION ET VIE SOCIALE** - CLSPD - Attribution de subventions aux associations partenaires des animations mises en œuvre par le groupe « Sécurité routière ».

Comme chaque année, le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Bayonne a souhaité s'inscrire dans les grands rendez-vous de la sécurité routière qui se tiennent dans de nombreuses communes, au printemps.

A travers l'information et la sensibilisation des administrés à la sécurité routière, le CLSPD de Bayonne s'est engagé à véhiculer des valeurs citoyennes, afin de favoriser le « savoir vivre » au volant, mais aussi, et surtout, de contribuer à la prévention contre l'insécurité routière dans notre ville.

A cet effet, l'instance bayonnaise a mis en œuvre une journée de sensibilisation à la sécurité routière le 22 avril, sur le Carreau des halles, afin de pouvoir bénéficier du passage des visiteurs de la Foire au jambon qui se déroulait sur le même site. Un stand clairement identifié a été installé tenu par les différentes structures membres de la sous-commission « Sécurité routière ».

Par ailleurs, le CLSPD a organisé, le 08 novembre 2011, à la Maison des associations, une opération « Echange ton casque » à destination des élèves de seconde des lycées bayonnais (enseignement public et privé).

L'objectif était de sensibiliser et d'informer les jeunes sur la sécurité routière en deux-roues. Le thème central retenu était le danger d'utiliser un casque usagé ou défectueux. Diverses interventions et démonstrations ont été proposées aux élèves par les professionnels de la sécurité routière (pompiers, police, etc.). La manifestation a été complétée par la visite des stands tenus par des associations et institutionnels engagés dans la démarche au sein du CLSPD. Un jeu-concours a clôturé l'animation, permettant à 50 élèves ayant bien répondu à un quizz sur la sécurité routière en deux-roues, de gagner un casque neuf en échange d'un casque usagé. L'intérêt de l'action a été de favoriser une prise de conscience des adolescents, de les aider à se sentir concernés par la sécurité routière en tant que conducteurs de deux-roues.

Essentielle au déroulement de ces manifestations, la participation des associations a généré pour elles des frais de déplacements, de mise à disposition de personnels, de fournitures, de documentations et matériels divers.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions suivantes :

- 100 € à chacune des associations ayant participé à la « Journée de la courtoisie au volant », édition 2011, à savoir PHILAE, Agir pour la sécurité routière et l'Association nationale pour la promotion de l'éducation routière.
- 250 € à chacune des associations ayant participé à l'opération « Echange ton casque », édition 2011, à savoir le Moto club Bayonne-Anglet-Biarritz-Sud Landes, le Centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie addictions Pays-basque, Agir sécurité routière, Agir ABCD, l'Association départementale de protection civile (ADPC) et l'Association nationale pour la promotion de l'éducation routière.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Millet-Barbé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **POLITIQUE DE LA VILLE** - Convention avec les associations participant à l'opération de médiation pour la qualité de la vie nocturne à Bayonne.

Par délibération du 20 octobre 2011, le conseil municipal a approuvé la charte pour la qualité de la vie nocturne à Bayonne.

En plus de la création du dispositif des médiateurs du service civique, il est apparu souhaitable qu'une présence physique soit assurée par des personnes compétentes dans le domaine de la santé publique, afin que les jeunes volontaires confrontés à d'éventuelles difficultés en la matière puissent assurer leurs tâches avec la plus grande sérénité.

Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Bayonne a proposé l'assistance d'un travailleur social spécialisé dans les conduites addictives afin d'apporter une aide technique aux volontaires du service civique lors de leurs sorties hebdomadaires. Ce dispositif complémentaire contribuera aux actions de médiation engagées et participera au retour d'une cohabitation apaisée entre les différents protagonistes.

Sur le plan local, il n'existe que deux structures répondant aux attentes et qui sont prêtes à apporter à la ville leur plus entier soutien ainsi qu'elles le font depuis sa création au sein du CLSPD. Ainsi, les associations CSAPA ARIT-ANPAA et BIZIA mettront à disposition l'un de leurs salariés chaque soirée des jeudi, vendredi et samedi pendant les horaires de « maraude » des volontaires du service civique, sur la période octobre 2011/juin 2012, le coût pour la Ville s'élevant au total à 23 310 €.

Considérant cet enjeu prioritaire pour notre centre ancien et ses habitants, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention liant la Ville aux associations CSAPA ARIT-ANPAA et BIZIA et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

Mme Gibaud-Gentili présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS** – Plaine d'Ansot - Plan de gestion 2011-2015 – Actualisation du plan de financement

Le site d'Ansot fait partie des barthes de la Nive, en rive droite du cours d'eau. Sa spécificité et ses potentialités écologiques ont justifié son classement en qualité d'espace naturel sensible du département, son intégration au réseau Natura 2000, ainsi que sa sécurisation foncière par l'Agglomération Côte Basque-Adour et sa gestion par la commune de Bayonne.

Par délibération du 16 décembre 2010, le conseil municipal a approuvé le plan de gestion 2011-2015 et autorisé la sollicitation des partenaires financiers.

Celle-ci a été effectuée auprès de l'ensemble des financeurs potentiels sur la base d'une dépense éligible de 558 680 €. Ce montant total estimé des dépenses de l'année 2011 a été approuvé par délibération du conseil municipal 21 juillet 2011 et correspond aux cinq actions du plan de gestion, à savoir :

- I. Amélioration de la connaissance du site et de son fonctionnement
- II. Restauration et gestion des ouvrages, des milieux, des habitats et des espèces
- III. Mise en place de méthodes d'évaluation
- IV. Sensibilisation du public et partenariats
- V. Fonctionnement

Le plan de gestion est susceptible d'être soutenu par l'Europe au titre du FEDER (Fonds européen de développement régional) et du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural). Toutefois, tant que la convention avec le réseau Natura 2000 n'est pas signée (signature prévue fin 2012), l'Europe ne peut intervenir qu'au travers des fonds FEDER et uniquement sur l'action IV. Ainsi, la base éligible pour les fonds FEDER s'élève à 218 755 € et se répartit de la manière suivante :

Dépenses de personnel (y compris charges) :	120 755 €
Dépenses d'investissement :	58 000 € HT
Dépenses de fonctionnement :	40 000 € TTC

Par ailleurs, la participation de l'Agence de l'eau Adour-Garonne s'avère, quant à elle, supérieure à la demande : elle est de 103 888 € alors que 81 683 € avaient été sollicités.

Compte tenu de ce qui précède, le plan de financement s'établit à ce jour ainsi :

Année 2011	Participation base éligible : 558 680 €	Participation base éligible retenue par l'Europe – FEDER : 218 755 €
Union Européenne - FEDER	65 627 €	65 627 €
Conseil régional d'Aquitaine	31 840 €	12 469 € (proratisé)
Conseil général des Pyrénées-Atlantiques	70 000 €	27 410 € (proratisé)
Agence de l'eau Adour-Garonne	103 888 €	40 688 € (proratisé)
<i>Sous total cofinancements publics</i>	<i>271 355 €</i>	<i>146 194 €</i>
Ville de Bayonne	287 325 €	72 561 € (proratisé)

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'approuver le plan de financement ci-dessus présenté.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.



Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

Mme Gibaud-Gentili présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS** - Muséum d'histoire naturelle – Conférence proposée dans le cadre de l'exposition " Entre ville et nature, Bayonne verte et bleue " – Prise en charge des frais d'un intervenant.

La Maison des Barthes présente l'exposition « Entre ville et nature, Bayonne verte et bleue » depuis le 8 octobre jusqu'au 31 janvier 2012.

Dans le cadre de cette manifestation, se tiendra une conférence sur le thème « Agricultures et jardinages en ville », le mercredi 25 janvier 2012, à 18h30, à la Maison des associations. Elle aura pour intervenant Pierre Donadieu, professeur émérite à l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles-Marseille.

Cette intervention sera assurée à titre gratuit. La Ville de Bayonne prendra uniquement en charge les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration en remboursant l'intéressé sur présentation de justificatifs.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à régler ces dépenses.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

Mme Gibaud-Gentili présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS** – Muséum d'histoire naturelle – Adhésion auprès de différentes associations.

Le centre de documentation du Muséum d'histoire naturelle souhaite adhérer à différentes associations dans le cadre de son action de veille scientifique. Ces adhésions permettront notamment :

- de recevoir différentes revues portant sur des sujets scientifiques (ornithologie, botanique...),
- d'obtenir la réponse à nos éventuelles questions sur des sujets très spécifiques,
- de disposer d'actions de formation.

Aussi, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune aux associations suivantes, les cotisations annuelles correspondantes figurant également ci-après :

- AMCSTI (Association des musées et centres pour le développement de la culture scientifique, technique et industrielle) : 125 €
- GRAINE AQUITAINE (Réseau régional d'éducation à l'environnement) : 24 €
- OPA (Groupement ornithologique Pyrénées-Adour) : 25 €
- SFEPM (Société française pour l'étude et la protection des mammifères) : 20 €

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Labayle présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE** - Aménagement des chemins Pinède et de Loustaounaou – Organisation des enquêtes publiques préalables en vertu des codes de l'environnement et de l'expropriation.

La ZAC du Séqué en cours de réalisation prévoit à terme la construction d'environ 520 logements. Leurs futurs habitants emprunteront principalement les chemins Pinède et de Loustaounaou pour leurs déplacements en direction du centre-ville de Bayonne.

13 hectares environ de terrains situés en rive du chemin Pinède et classés en zone 2AU du PLU pourraient être de plus urbanisés à long terme et accueillir également de nombreux logements.

Ces voies communales, actuellement constituées d'une chaussée de 4 à 6 m de large dépourvues de trottoir, ne présenteront plus les caractéristiques nécessaires à la satisfaction des besoins de ces nouveaux usagers. Leur élargissement est donc nécessaire.

Ce projet d'élargissement des chemins Pinède et de Loustaounaou a été soumis à une procédure de concertation préalable dont les observations émises par le public n'ont pas eu pour effet de remettre en cause les choix fondamentaux. Par conséquent, le conseil municipal a clôturé cette concertation et en a approuvé son bilan le 20 octobre 2011.

Ainsi, le projet définitif d'aménagement des chemins Pinède et de Loustaounaou consiste à :

- élargir la chaussée à 6 m de large afin de tenir compte de l'augmentation prévisionnelle du trafic et de permettre notamment le passage de bus urbains ;
- créer une voie pour circulations douces (piétons / cyclistes) sur un côté de la chaussée ;
- créer des zones de stationnement longitudinal et un trottoir côté opposé, au droit des zones urbanisables.

Ces aménagements vont nécessiter la création d'un réseau d'eaux pluviales récupérant les eaux de voirie et l'extension de l'ouvrage de franchissement du ruisseau des Anges. Préalablement à la réalisation de ces travaux, la Ville de Bayonne devra déposer un dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement (loi sur l'eau). Les eaux pluviales ainsi récupérées seront stockées et traitées avant rejet dans le ruisseau. Par ailleurs, l'élargissement du chemin Pinède et le stockage des eaux pluviales avant rejet dans le ruisseau des Anges nécessitent l'acquisition préalable de terrains à des propriétaires riverains.

Pour ce faire et selon la réglementation en vigueur, ce projet est concerné par plusieurs procédures administratives :

- le code de l'environnement, au titre duquel le projet d'aménagement est soumis à la rédaction d'une étude d'impact (article R.122-8) et à une enquête publique (article R.123-1) s'agissant d'un projet « d'investissement routier d'un montant supérieur à 1 900 000 euros conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants » ;
- le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, au titre duquel le projet doit donner lieu :
  - à la réalisation d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (article L.11-1) pour les terrains nécessaires, la Ville de Bayonne n'étant pas propriétaire de l'ensemble des terrains concernés par l'opération ; cette enquête publique sera effectuée dans les conditions prévues par les articles R.11-14-1 et suivants du code de l'expropriation ;
  - à la réalisation d'une enquête parcellaire (articles R.11-19, R.11-20) destinée essentiellement à définir l'identité du ou des propriétaires et des titulaires de

droits, pour permettre à ceux-ci d'exprimer leurs observations et de faire valoir leurs droits.

Comme la Ville de Bayonne est en capacité de définir les emprises nécessaires à la réalisation de l'opération, les enquêtes publiques citées précédemment peuvent être menées de manière conjointe, celles-ci étant diligentées par les services préfectoraux.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal :

- de valider les objectifs d'aménagement des chemins Pinède et de Loustaounaou en approuvant les dossiers d'enquête précités ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre les dossiers correspondants et à solliciter l'ouverture des enquêtes conjointes auprès de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

Mme Bisauta présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE** - Véloroute du littoral - Demande de subvention auprès du Fonds national d'aménagement du territoire (FNADT).

La véloroute du littoral constitue l'un des 12 itinéraires européens projetés par le réseau Eurovélo.

Sur le territoire bayonnais, elle comportera 6 750 mètres linéaires de voirie et empruntera successivement :

- une piste bidirectionnelle à créer le long du chemin de Saint-Bernard côté Adour ;
- la piste réalisée en 2007 le long du quai de Lesseps et du quai amiral Sala ;



- l'espace partagé à aménager en zone 30 et doubles sens cyclable le long du quai Bergeret jusqu'à la rue des Lavandières ;
- la piste bidirectionnelle à créer pour raccorder le boulevard Alsace Lorraine à la passerelle construite sur le futur viaduc ferroviaire ;
- un ascenseur à créer en rive gauche sur le quai Resplandy, à l'autre extrémité de cette passerelle ;
- la piste bidirectionnelle réalisée en 2011 sur le quai Resplandy entre le viaduc ferroviaire et la rue Ravignan ;
- la piste bidirectionnelle existante le long de la rive gauche de l'Adour depuis le parking Boufflers jusqu'à limite avec la commune d'Anglet.

Une partie de cette véloroute a déjà été aménagée. Sur la période prévisionnelle 2012/2014, il reste ainsi à réaliser 2 730 ml pour un montant total, études et travaux, de 1 150 000 € H.T.

Par délibération du 16 décembre 2009, le conseil municipal a approuvé la sollicitation des partenaires financiers suivants : Europe, Conseil Régional d'Aquitaine, Conseil général des Pyrénées Atlantiques, Agglomération Côte Basque Adour.

Cette opération étant également susceptible d'être soutenue par l'Etat au titre du Fonds national d'aménagement du territoire (FNADT), il est demandé ainsi au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au taux le plus élevé possible.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Pommiez présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE** – Marché de fourniture, mise en place et entretien de mobilier urbain conclu avec la société JC Decaux SA - Avenant de transfert.

La Ville de Bayonne a conclu au mois de septembre 2003 un marché de fourniture, de mise en place et d'entretien de mobilier urbain avec la société JC Decaux SA. Il s'agit d'un marché d'une durée de douze (12) ans.

Par courrier en date du 15 septembre 2011, la Ville a été informée d'une future réorganisation du groupe JC Decaux, entraînant transfert des contrats et des moyens humains et matériels affectés à l'exécution de ceux-ci, dans le cadre d'une cession partielle d'actifs de la société JC Decaux SA au profit de la société JC Decaux Mobilier Urbain, filiale à 100 % de la précédente. La société JC Decaux Mobilier Urbain changera en outre de dénomination pour devenir JC Decaux France.

Cette décision prendra effet à compter du 31 décembre 2011. A compter de cette date, le cocontractant de la commune devient ainsi la société JC Decaux France. Le nouveau titulaire, qui présente toutes les garanties nécessaires, s'engage à reprendre purement et simplement l'ensemble des droits et des obligations du contrat initial, ses conditions d'exécution restant inchangées.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Labayle présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : INFRASTRUCTURES** – Pont Mayou – Travaux de reprise définitive des piles en maçonnerie – Convention de mandat (maîtrise d'ouvrage confiée par la Communauté d'agglomération à la Ville).

Le pont Mayou est constitué de deux ponts jumelés : un pont amont en maçonnerie, construit en 1857 et un pont aval à ossature en béton armé, construit de 1913 à 1915.

Ces deux ouvrages, ainsi que le quai situé immédiatement en aval et en rive gauche de la Nive, ont été endommagés à la suite des inondations de février 2009. Tous ces désordres ont fait l'objet de réparations, conduites de mars à juillet de la même année.

Depuis, et pour déceler une évolution éventuelle des ouvrages réparés, la Ville de Bayonne organise un suivi topographique et bathymétrique plusieurs fois par an, notamment après chaque nouvelle crue de la Nive. C'est ainsi qu'il a été constaté que la réparation des piles du pont maçonné, organisée selon les mêmes principes que les dispositions constructives originelles (méthode choisie pour ne pas modifier les répartitions des efforts auxquels le pont est soumis), n'est pas compatible avec les vitesses du courant de la rivière observées pendant les périodes de hautes eaux.

Dans ces conditions, une réparation définitive nécessite d'imaginer un dispositif différent de celui que les concepteurs initiaux du pont ont mis en œuvre, puis de le réaliser.

Conformément à ses statuts, l'Agglomération Côte Basque-Adour est compétente pour réaliser la création et le gros entretien des voies d'intérêt communautaire. Le pont Mayou faisant partie de cette voirie, la Communauté d'agglomération avait, à ce titre, assuré la maîtrise d'ouvrage des réparations du pont en 2009.

A l'époque, la maîtrise d'ouvrage avait toutefois été déléguée à la Ville de Bayonne pour des raisons d'efficacité opérationnelle et de continuité des missions de réparation d'urgence du pont, puis de suivi de celles-ci.

S'agissant de fait du prolongement de cette phase initiale, il est proposé que la même procédure de mandat soit mise en œuvre.

La convention de mandat ci-annexée fixe les conditions de réalisation de cette opération. Elle précise notamment que l'Agglomération s'engage à provisionner un budget de 150 000 € HT à titre prévisionnel, couvrant le coût des études, sachant qu'un avenant à ladite convention fixera le montant des travaux, dès lors que le maître d'œuvre retenu aura défini les techniques à mettre en œuvre et le coût d'objectif correspondant.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de mandat ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer avec l'Agglomération Côte Basque-Adour.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FINANCES** – Exercice 2011 - Décision modificative n° 2 – Budget principal.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2011 du budget principal, il est proposé une décision modificative n° 2 qui permet de réaliser les derniers ajustements budgétaires de l'exercice 2011 et fait l'objet d'un document détaillé joint en annexe. Elle s'équilibre en dépenses et recettes de la manière suivante :

Investissement	931 000 €
Fonctionnement	582 000 €
<b>Total</b>	<b>1 513 000 €</b>

Pour la section d'investissement, les principales inscriptions concernent des opérations financières liées au legs de Mme Howard-Johnston pour 765 K€ (placement du produit de cession de la villa d'Anglet) ainsi que des opérations d'ordre budgétaires pour 160 K€ : comptabilisation des travaux d'investissement réalisés en régie et de divers dons d'œuvres d'art.

Les dépenses d'équipement font l'objet d'ajustements consistant principalement à abonder le poste de subventions aux propriétaires d'immeubles réalisant des travaux de rénovation (+50 K€), l'étude de conservation préventive des collections du musée Bonnat-Helleu (+26 K€) et à prévoir le crédit destiné à l'acquisition du fonds photographique « Ro-Ger » (15 K€ cette année). Ces inscriptions sont entièrement financées par des réductions ou annulations de crédits sur d'autres programmes.

Par ailleurs, l'opération d'aménagement d'un carrefour à feux sur l'avenue de Navarre est réalisée pour le compte du syndicat Bil Ta Garbi et doit à ce titre être retracée au chapitre 458, qui s'équilibre en dépense et recette à hauteur de 85 K€.

Au total, les dépenses d'investissement s'élèvent à 931 K€. Le montant des recettes représente 2 M€, comprenant principalement le produit de cession de la villa d'Anglet et de l'ex-immeuble social (1,8 M€ au total). Ce montant permet de financer les dépenses complémentaires et de diminuer l'inscription d'emprunt de 1,1 M€.

Concernant la section de fonctionnement, les ajustements réalisés limitent les inscriptions nouvelles à :

- 275 K€ pour les charges à caractère général et concernent principalement un complément de crédits affectés à des fournitures pour travaux en régie (recette équivalente), au poste carburant ainsi qu'à la prestation de conservation des archives au Pôle départemental (recette équivalente).
- 41 K€ pour les participations versées, notamment le complément au syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne ;
- 172 K€ de dépenses exceptionnelles dont la régularisation de la comptabilisation de la prestation de conservation des archives bayonnaises au titre de 2010 (recette équivalente) et un surplus de charges liées au legs Howard-Johnston ;
- 138 K€ à titre de complément de provision pour créances douteuses.

Les recettes de fonctionnement comprennent des reprises sur provisions pour 293 K€, la neutralisation des travaux en régie pour 121 K€, des recettes exceptionnelles et de refacturation pour 162 K€. Cette section s'équilibre ainsi à 582 K€.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 et en application des articles L.2313-2 et 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver cette décision modificative n° 2 pour le budget principal, telle que présentée par chapitre dans le document annexé.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain ne prend pas part au vote.

MM. Soudre, Etcheto, Mme Thicoïpé, M. Bergé ne prennent pas part au vote.

M. Aguerre ne prend pas part au vote.

Ont signé au registre les membres présents.



Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **FINANCES** – Exercice 2011 - Décision modificative n° 2 – Budget annexe de l'eau.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2011 du budget annexe de l'eau, il est proposé une décision modificative n°2 qui permet de réaliser les derniers ajustements budgétaires de l'exercice 2011 et fait l'objet d'un document détaillé joint en annexe. Elle s'équilibre en dépenses et recettes de la manière suivante :

Investissement	0 €
Fonctionnement	126 000 €
<b>Total</b>	<b>126 000 €</b>

Les inscriptions nouvelles se limitent à la section de fonctionnement. Elles concernent principalement la dotation aux provisions pour dépréciation des comptes de tiers ainsi que des compléments de crédits pour des annulations de créances et de recettes sur exercices antérieurs. Elles représentent 215 K€ au total et sont financées, d'une part, par une réduction des crédits prévus sur d'autres chapitres budgétaires et, d'autre part, par des recettes complémentaires et la reprise sur provision pour dépréciation des comptes de tiers.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49 et en application des articles L.2313-2 et 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver cette décision modificative n° 2 pour le budget annexe de l'eau, telle que présentée par chapitre dans le document annexé.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain ne prend pas part au vote.

MM. Soudre, Etcheto, Mme Thicoïpé, M. Bergé ne prennent pas part au vote.

M. Aguerre ne prend pas part au vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FINANCES** – Provisions comptables - Approbation des montants pour l'exercice 2011.

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire pour les communes ; son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Provisions pour litiges

S'agissant tout d'abord des litiges, une provision doit être constituée dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, à hauteur du montant estimé de la charge qui pourrait en résulter. Il est important de préciser que la Ville est assurée, de manière générale, pour les contentieux au titre de sa responsabilité civile ; aucune provision n'est donc à prévoir quand les litiges sont couverts par notre assurance. Il est également rappelé que l'existence de ces provisions répond à la mise en œuvre des principes comptables de prudence et de sincérité et en aucun cas à la reconnaissance d'une éventuelle responsabilité de la Ville.

Un montant de 931 000 € figure au bilan comptable 2010 du budget principal. Il s'agit essentiellement de la provision constatée dans le cadre du legs de Mme Howard-Johnston (900 000 €), pour tenir compte de l'action en justice engagée par deux enfants de Monsieur Howard-Johnston du vivant de la testatrice. Il convient de la conserver dans la mesure où cette procédure est toujours pendante devant le TGI de Bayonne. Par ailleurs, il convient de reprendre en totalité (soit 31 000 €) une seconde provision pour litige dans la mesure où le jugement correspondant est devenu définitif (la Ville ayant été condamnée à verser une indemnité de 11 500 €).

#### Provisions pour charges

Dans le cadre du legs de Mme Howard-Johnston, une provision avait également été constituée l'an dernier à hauteur de 128 500 €, pour une éventuelle charge fiscale supplémentaire. Cette charge a été effectivement comptabilisée sur l'exercice 2011 pour un montant de près de 54 000 € et la provision correspondante peut être reprise en totalité.

#### Provisions pour dépréciation des comptes de tiers

S'agissant ensuite des créances en attente de recouvrement, il convient de constituer une provision lorsque le recouvrement des créances apparaît compromis malgré les diligences faites par le trésorier municipal. Le montant de cette provision doit être ajusté chaque année en fonction de l'évolution des sommes restant à recouvrer.

L'article précité du code général des collectivités territoriales ne fixant pas de méthode de calcul, il incombe au conseil municipal de déterminer lui-même les modalités de constitution. Ainsi, par délibération du 16 décembre 2009, les règles suivantes ont été retenues :

- pour les créances antérieures au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N : provisionnement à 100 % ;
- de manière générale, pour les créances comprises entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin de l'année N : provisionnement à 50 % ;
- pour les créances de l'année en cours apparaissant particulièrement compromises : provisionnement à 100 %, à condition que leur montant soit significatif.

Pour le budget principal, le montant des créances à provisionner au titre de l'exercice 2011 s'établit à près de 262 000 € (*cf. tableau en annexe*), après déduction des créances non compromises (subventions attribuées en attente de versement, par exemple). Une provision de 271 000 € figurant au bilan 2010, il convient d'effectuer, d'une part, une reprise sur provision d'un montant de 142 500 € (correspondant aux créances payées ou admises en non-valeurs) et, d'autre part, une dotation complémentaire pour un montant de 133 500 €.

Pour le budget annexe de l'eau, le montant des créances à provisionner s'établit à près de 190 000 € pour la seule part « eau potable » des restes à recouvrer (*cf. tableau en annexe*), qui comprennent aussi une partie assainissement et redevances Agence de l'Eau. Une provision de 196 000 € figurant au bilan 2010, il convient d'effectuer, d'une part, une reprise sur provision d'un montant de 113 400 € et, d'autre part, une dotation complémentaire pour un montant de 107 400 €.

Pour le budget annexe des parcs de stationnement, le montant des créances à provisionner s'établit à 4 000 € environ (*cf. tableau en annexe*) ; il convient d'effectuer une reprise sur provision d'un montant de 1 000 €.

#### Provision pour dépréciation des stocks

Une provision pour dépréciation des stocks, non obligatoire, a été constituée sur le budget principal pour les articles stockés au magasin connaissant un faible taux de rotation. Au vu de l'évolution du stock, le montant de cette provision doit être porté à 9 000 €, ce qui se traduit par une reprise de 2 000 € et un complément de 4 000 €.

Les crédits correspondant à ces compléments ou reprises de provisions sont prévus dans les décisions modificatives n° 2 présentées à cette même séance du conseil municipal.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver une reprise de 31 000 € au titre de la provision pour litiges du budget principal ;
- d'approuver une reprise de 128 500 € au titre de la provision pour charges du budget principal ;
- d'approuver des reprises au titre de la provision pour dépréciation des comptes de tiers, de 142 500 € sur le budget principal, de 113 400 € sur le budget annexe de l'eau et de 1 000 € pour le budget annexe du stationnement ainsi des compléments au même titre de 133 500 € sur le budget principal et de 107 400 € sur le budget annexe de l'eau ;
- d'approuver une reprise de 2 000 € et un complément de 4 000 € au titre de la provision pour dépréciation des comptes de stocks constituée sur le budget principal.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain ne prend pas part au vote.

MM. Soudre, Etcheto, Mme Thicoïpé, M. Bergé ne prennent pas part au vote.

M. Aguerre ne prend pas part au vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FINANCES** – Remises gracieuses de créances.

Les services municipaux ont été saisis de plusieurs demandes de remises gracieuses émanant de familles en difficulté financière, ayant des factures impayées, principalement d'eau et de services périscolaires (restaurants scolaires et/ou garderies). Contrairement aux délais de paiement, qui relèvent de la compétence du trésorier municipal, l'annulation de créance ne peut intervenir que sur délibération du conseil municipal.

Suite à l'examen de la situation des personnes concernées par une assistante sociale, il est proposé au conseil municipal de répondre favorablement à ces demandes, tout en laissant une part du montant dû à la charge des intéressés. En l'occurrence, le total des factures impayées s'élève à 16 071,85 € et le montant des remises gracieuses à 10 915,04 € (voir détail en annexe).

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **FINANCES** - Admissions en non-valeurs.

Monsieur le Trésorier municipal a transmis dernièrement plusieurs listes de taxes et de produits communaux dont il n'a pu à ce jour effectuer le recouvrement en raison de l'absence ou de l'insolvabilité des débiteurs (surendettement, liquidation judiciaire).

Il sollicite par conséquent l'admission en non-valeurs de ces produits tels que détaillés ci-dessous, étant rappelé que cela n'implique pas l'abandon total de ces créances et que, si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il lui appartiendrait de faire toute diligence pour obtenir leur paiement.



	<b>Montants</b>
<b>Budget général - Total</b>	<b>11 553,92 €</b>
Cantines et garderies	7 850,15 €
Crèches	55,96 €
Taxes de voirie	1 225,60 €
Déchets ménagers	1 035,35 €
Emplacements publicitaires	167,30 €
Divers	1 219,56 €
<b>Budget annexe des parcs de stationnement - Total TTC</b>	<b>259,00 €</b>
<b>Budget annexe de l'eau – Total TTC</b>	<b>78 941,09 €</b>
Exercice comptable 1995	426,17 €
2002	44,97 €
2003	1 814,22 €
2004	3 752,72 €
2005	6 237,00 €
2006	8 172,37 €
2007	11 842,31 €
2008	18 964,40 €
2009	18 907,02 €
2010	7 394,10 €
2011	1 385,81 €

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général ainsi qu'aux budgets annexes des parcs de stationnement et de l'eau au compte 654 "Perte sur créances irrécouvrables".

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les admissions en non-valeurs telles que présentées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FINANCES** – Exercice 2011 - Subvention complémentaire.

Lors de la séance du 31 mars, une subvention de 755 000 € a été votée au profit de l'Office de tourisme de Bayonne, en baisse de 57 000 € par rapport au montant attribué en 2010, conformément à l'objectif de baisse des subventions de 7 % retenu pour l'élaboration du budget primitif 2011.

A ce jour, bien que l'exécution comptable soit proche du budget établi en début d'année, les comptes prévisionnels 2011 de l'Office de tourisme font apparaître un déficit de l'ordre de 20 000 €.

Afin d'assurer l'équilibre des comptes, il est proposé au conseil municipal d'attribuer un complément de financement de 20 000 € à l'Office de tourisme.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

Mme Castel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **FINANCES** – Subvention de fonctionnement du FISAC – Reversement aux partenaires de la Ville de Bayonne.

La deuxième tranche de l'opération urbaine de dynamisation du commerce et de l'artisanat bayonnais engagée en 2008 est achevée. Elle a pu être menée grâce au soutien du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) qui s'est engagé à co-financer un programme d'actions estimé initialement à 509 920 € HT, sur la période novembre 2008-septembre 2011.

La Ville de Bayonne, maître d'ouvrage global de l'opération, a chargé l'Office de commerce et de l'artisanat de Bayonne de la mise en œuvre de la plupart de ces actions. L'Union commerciale et artisanale, l'Office de tourisme et l'association des commerçants de la rue d'Espagne se sont également engagés pour la réalisation de certaines d'entre elles.

Ce programme a été décliné en quinze opérations, parmi lesquelles des actions de promotion de la zone économique de Bayonne et du savoir faire de l'Office de commerce, l'organisation de diverses animations commerciales, telles les braderies d'été et d'hiver 2009, l'opération « Tous sur le pont » en octobre 2009, le marché de Noël 2009 ou le village des métiers d'art 2010 autour de la cathédrale ainsi que des études permettant d'analyser l'attractivité du centre-ville et de préparer les réponses aux enjeux de demain, en termes notamment d'accessibilité et de développement durable.

Il a connu des modifications dans son contenu initial, le coût définitif de cette deuxième tranche s'établissant ainsi à 369 432 € HT et le montant de la subvention du FISAC à 172 960 €. Un acompte de 60 % a été perçu par la Ville et le versement du solde a été demandé.

Au vu du bilan financier qui a été adressé au FISAC et sous réserve de son acceptation par les services instructeurs de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRRECTE), il convient d'arrêter les montants de subvention revenant à chaque partenaire au titre des dépenses réalisées, soit :

- Office de commerce et de l'artisanat :	122 500 €
- Union commerciale et artisanale :	31 200 €
- Office de tourisme :	2 000 €
- Association des commerçants de la rue d'Espagne :	700 €

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le principe du reversement par la Ville à ses partenaires de la subvention FISAC dans la limite fixée ci-dessus et déduction faite des acomptes déjà versés par la Ville à l'Office de commerce et à l'Union commerciale ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant nécessaire à la convention conclue avec l'Office de commerce ainsi que la convention de financement correspondante avec l'Union commerciale.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjoint ; MM. Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Pommiez à M. Gastambide, M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

M. le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FINANCES** – Demandes d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux.

**MAISON DES ASSOCIATIONS**

**Atxik Baiona**

L'association Atxik Baiona a organisé, le dimanche 4 décembre 2011, dans le cadre de l'édition 2011 du Téléthon, le 7<sup>ème</sup> « Village de Pottoka ». Elle souhaite être exonérée du montant de la redevance de mise à disposition de l'espace Arnaud Saez dont le coût s'élève à 712 €.

Compte tenu du but poursuivi par cette manifestation, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

### Quintessence Danse

L'association Quintessence Danse a organisé, le samedi 3 décembre, un Zumbathon géant (cours de Zumba), au profit de l'Association Française contre les Myopathies, dans le cadre de l'édition 2011 du Téléthon. Elle souhaite être exonérée du montant de la redevance de mise à disposition de l'espace Arnaud Saez dont le coût s'élève à 503,50 €.

Compte tenu du but poursuivi par cette manifestation, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

### CCAS de Bayonne

Le Centre communal d'action sociale de la commune a organisé un thé dansant, le samedi 3 décembre 2011, dans le cadre de l'édition 2011 du Téléthon. Il souhaite être exonéré du montant de la redevance de mise à disposition de l'espace Arnaud Saez dont le coût s'élève à 1 194,00 €.

Compte tenu du but poursuivi par cette manifestation, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance au CCAS de Bayonne.

### Inspection de l'Education Nationale – Circonscription de Bayonne

L'Education Nationale organise, le 21 mars 2012, une conférence destinée aux enseignants de la circonscription. Elle souhaite être exonérée du montant de la redevance de mise à disposition de l'espace Arnaud Saez dont le coût s'élève à 265 €.

S'agissant d'une réunion organisée par une administration, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance sollicitée.

### SALLE L'ALBIZIA

#### Association L'Autre TV.fr

L'association L'Autre TV.fr a organisé, le vendredi 18 novembre 2011, une soirée d'inauguration pour le lancement de « La Télé des Gens par les Gens » à destination des Bayonnais. Elle souhaite être exonérée du montant de la redevance de mise à disposition de la salle dont le coût s'élève à 80 €.

Au regard de la mission assurée par cette télé dont la création s'inscrit dans le cadre du programme de rénovation urbaine des Hauts de Bayonne, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

#### Association Planning familial

Dans le cadre de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, l'association Planning familial a organisé, le 22 novembre 2011 à la salle l'Albizia, à l'intention des habitants et des associations des Hauts de Bayonne, une projection du film « Darling », suivie d'un débat. Elle souhaite être exonérée du montant de la redevance de mise à disposition de la salle, dont le coût s'élève à 80 €.

Compte tenu du but poursuivi par cette manifestation, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

## CENTRE AQUATIQUE DES HAUTS DE BAYONNE

### Comité départemental de la fédération française de natation

Ledit comité a organisé le 23 octobre 2011 une compétition de natation dans le cadre du circuit départemental puis les 3 et 4 décembre dernier, les championnats régionaux. Il souhaite être exonéré du montant de la redevance de mise à disposition du centre aquatique, dont le coût s'élève respectivement à 640 € et 2 360 €.

Ces compétitions étant inscrites au calendrier de la fédération française de natation et contribuant au développement de cette pratique dans notre ville, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

## PISCINE LAUGA

### Comité départemental de la fédération française de natation

Ledit comité a organisé le 15 octobre 2011 une soirée de pré-saison pour le lancement du circuit départemental puis dans le cadre de ce dernier, une journée de demi-fond le 30 octobre. Il souhaite être exonéré du montant de la redevance de mise à disposition de la piscine, dont le coût s'élève respectivement à 320 € et 440 €.

Compte tenu du but poursuivi par ces manifestations qui s'inscrivent dans une mission de service public, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

## ARENES

### Syndicat des avocats de France

L'association Syndicat des avocats de France a organisé à Bayonne, du 11 au 13 novembre 2011, son 38<sup>ème</sup> congrès national. Elle souhaite être exonérée du montant de la redevance de location des arènes, soit 1 000 € HT, correspondant à la mise à disposition pour un dîner et une animation musicale.

Compte tenu de l'impact de cette manifestation qui a amené, à Bayonne, plus de 300 avocats de la France entière et des retombées économiques qui en ont découlé, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.



Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjoint ; MM. Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Lauqué à M. Le Maire, M. Millet-Barbé à Mme Dumas, M. Pommiez à M. Gastambide, M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FINANCES** - Temporada – Bilan de la saison 2011.

La saison taurine 2011 a été une réussite artistique, reconnue par les spectateurs et dans les médias ; les nombreux prix récompensant la meilleure temporada en témoignent. Parmi les meilleurs moments, il convient de citer :

- la prestation du rejoneador Pablo Hermoso de Mendoza (quatre oreilles le 30 juillet) ;
- l'ensemble de la corrida de Joselito du 5 août : les faenas d'El Juli et de Luque (sept oreilles pour les deux) lui ont valu d'être désignée comme le meilleur lot de toros en France en 2011 ;
- les faenas de Miguel Angel Perera devant les toros de Jandilla le 3 septembre (quatre oreilles) ;
- la corrida de Daniel Ruiz du 4 septembre, avec les sorties en triomphe d'El Juli et José Maria Manzanares.

Cette saison, marquée également par la venue du maestro José Tomas le 7 août, a permis de placer notre ville en tête de la qualité des spectacles taurins organisés en France en 2011 et de confirmer le haut niveau de la programmation proposée.

Au total, treize spectacles taurins ont été présentés au cours de cette temporada (contre douze l'an dernier), soit sept corridas de toros (six en 2010), une corrida de rejon, une novillada piquée et quatre novilladas non piquées. La configuration était un peu différente de l'an dernier : deux spectacles pendant les fêtes (une corrida et la rejon), quatre corridas et trois novilladas non piquées pendant la feria d'août, la feria de septembre comprenant pour sa part deux corridas, la novillada piquée ainsi que la finale des novilladas non piquées.

La fréquentation cumulée de ces spectacles a représenté 55 016 entrées payantes contre 49 408 en 2010 et 50 784 en 2009, soit une progression de 11 % par rapport à l'an dernier (ou 4,2 % à configuration identique, soit douze spectacles). Pour les seules corridas, le nombre de billets vendus est de 40 226 contre 33 960 en 2010, soit une hausse de 8 % à données égales (six corridas). La fréquentation des novilladas reste bonne, avec 3 781 billets pour les quatre non piquées (4 580 en 2010) et, surtout, 3 348 entrées pour la novillada piquée (2 298 en 2010). Depuis son repositionnement pendant les fêtes, la rejon réunit toujours un large public : 7 661 spectateurs (8 570 en 2010). Au total, les recettes de billetterie s'élèvent à 2,15 M€, en hausse de 12 % par rapport à l'an dernier (1,9 M€).

Malgré ces évolutions positives, force est de constater que la fréquentation des corridas n'a pas atteint les prévisions faites en début d'année, pourtant établies sur des bases réalistes et au vu d'un programme de grande qualité. Ainsi, la rejon a compté environ 900 entrées de moins que l'an dernier, en dépit de la présence de Pablo Hermoso de Mendoza, n°1 mondial. La fréquentation de la corrida des fêtes, le dimanche 31 juillet, a été faible : 3 500 spectateurs, et surtout en-deçà d'une projection pourtant prudente de 5 000 entrées. Enfin, les trois corridas majeures, avec les élevages les plus renommés et les toreros les plus recherchés (4 et 5 août, et 4 septembre), ont enregistré un niveau de billetterie totalement inattendu, avec respectivement 4 568, 4 365 et 5 367 entrées, alors que des spectacles de qualité similaire rassemblaient plus de 7 600 spectateurs en 2010. Au total, l'écart entre prévisions et réalisations représente environ 11 000 entrées payantes. La perte financière constatée cette année a donc pour cause un déficit de clientèle imprévisible à un tel niveau.

Au vu des recettes comptabilisées, des discussions ont été engagées dès la fin du mois d'août avec certains toreros, permettant de diminuer de 35 K€ le montant des cachets. Le montant des contrats conclus pour les toros et toreros s'élève ainsi cette année à 2,34 M€ (1,8 M€ en 2010).

Les autres dépenses relatives à l'organisation des corridas et novilladas totalisent 233 K€ (*cf. tableau ci-dessous pour le détail*), tandis que les autres produits d'exploitation représentent 56 K€.

	En euros
1 – Contrats toros et toreros	2 342 735
2 - Autres dépenses :	
Frais de personnel	46 336
Communication	28 393
Assurances	50 573
Informatique	22 246
Divers	85 907
Sous-total autres dépenses	233 455
<b>TOTAL DEPENSES COURANTES</b>	<b>2 576 190</b>

L'analyse des soldes financiers par catégorie de spectacles donne les résultats suivants:

	Recettes en euros	Dépenses en euros	Résultat courant en euros
Corridas et rejon	2 130 472	2 440 265	-309 793
Novillada piquée	34 735	52 853	-18 118
Novilladas non piquées	43 556	83 072	-39 516
<b>TOTAUX</b>	<b>2 208 763</b>	<b>2 576 190</b>	<b>- 367 427</b>

Le résultat courant de la temporada 2011 ressort ainsi à – 367 K€ contre – 91 K€ en 2010.

Après imputation des amortissements (48 K€), le résultat net ressort à – 415 K€ pour la saison 2011 contre – 138 K€ en 2010.

La présente délibération n'appelle pas de vote de la part du conseil municipal.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Lauqué à M. Le Maire, M. Millet-Barbé à Mme Dumas, M. Pommiez à M. Gastambide, M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Gastambide présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **FINANCES** – Tarifs d'utilisation des véhicules et matériels municipaux.

Par délibération du 19 juillet 2007, le conseil municipal a fixé les tarifs d'utilisation des véhicules et des matériels dans le cadre des prestations réalisées par les services municipaux.

Au regard notamment de l'évolution du parc de véhicules, il est apparu souhaitable de revoir le mode de calcul de ces tarifs. Les nouveaux tarifs proposés résultent d'une méthodologie orientée sur le coût analytique d'usage de nos véhicules par les services (durées d'amortissements allongées, maintenance majoritairement effectuée en régie...). La grille tarifaire s'en trouve notablement modifiée et simplifiée.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ces modifications ainsi que le bordereau de tarifs ci-dessous, qui sera applicable au budget général (un tarif spécifique ayant été fixé pour le budget annexe de l'eau par délibération du 19 décembre 2008) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

#### CAMION

Benne	12 €/heure
Grue	18 €/heure
Nacelle	22 €/heure

#### CAMIONNETTE

Nacelle	13 €/heure
Aménagements spéciaux	10 €/heure
Fourgon > à 3 m <sup>3</sup>	5 €/heure
Fourgonnette 3 m <sup>3</sup>	4 €/heure
Benne & plateau	4 €/heure

#### ENGINS

Balayeuse	41 €/heure
Laveuse	25 €/heure
Pelle mécanique	12 €/heure
Tracteur, épareuse	12 €/heure
Chariot élévateur	3 €/heure

#### GROS MATERIEL

Matériel de voirie	3 €/heure
Matériel espaces verts	6 €/heure

Il est précisé que pour la facturation à des tiers, ces tarifs s'entendent nets de TVA pour les prestations non assujetties ou hors taxes dans le cas contraire. Par ailleurs, ces tarifs serviront de référence pour la valorisation des travaux en régie.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Dumas, MM. Labayle, Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Lauqué à M. Le Maire, M. Millet-Barbé à Mme Dumas, Mme Bisauta à M. Labayle, M. Pommiez à M. Gastambide, M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Labayle présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FINANCES** – Attribution des bourses municipales d'enseignement supérieur pour l'année 2011-2012.

La commission Vie sociale a étudié les dossiers de demande de bourses déposés par les étudiants pour l'année universitaire 2011-2012.

Il est rappelé que ces bourses peuvent être attribuées, sous conditions de ressources, aux étudiants poursuivant leurs études au-delà du baccalauréat, soit en établissement universitaire (faculté, I.U.T., etc.), soit dans une grande école ou en classe préparatoire à l'entrée de celle-ci, soit dans d'autres établissements d'enseignement supérieur que ceux énumérés ci-dessus. Les critères d'attribution sont détaillés dans le règlement adopté par le conseil municipal lors de la séance du 19 juillet 2007.

Les tranches des quotients et les montants des bourses sont revalorisés chaque année en fonction de l'inflation. Pour l'année universitaire 2011-2012, ils s'établissent comme suit :

<b>Etudes suivies au sein de l'agglomération bayonnaise</b>	
<b>Quotient</b>	<b>Montant des bourses</b>
Entre 0 € et 337 €	400 €
Entre 338 € et 675 €	200 €

  

<b>Etudes suivies en dehors de l'agglomération bayonnaise</b>	
<b>Quotient</b>	<b>Montant des bourses</b>
Entre 0 € et 166 €	800 €
Entre 167 € et 337 €	600 €
Entre 338 € et 516 €	400 €
Entre 517 € et 675 €	200 €

Sur quatre-vingt-quatorze dossiers présentés, soixante-cinq ont été retenus pour un montant total de 27 200 €, suivant la liste des bénéficiaires figurant en annexe. Parmi ceux-ci figurent six dossiers pour lesquels la commission a proposé d'accorder une bourse ou de passer à la tranche supérieure, compte tenu de la situation de famille ou du quotient familial dépassant légèrement le plafond.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution des bourses municipales d'enseignement supérieur pour l'année 2011-2012, aux personnes mentionnées sur la liste annexée, pour un montant total de 27 200 €.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Dumas, MM. Labayle, Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Lauqué à M. Le Maire, M. Millet-Barbé à Mme Dumas, Mme Bisauta à M. Labayle, M. Pommiez à M. Gastambide, M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FINANCES** – Versement d'avances sur subventions par anticipation au vote du budget primitif 2012.

Chaque année, courant janvier, un acompte sur subventions est versé aux principales structures financées par la Ville (associations et clubs sportifs professionnels, Centre communal d'action sociale) afin de leur assurer un niveau de trésorerie suffisant pour le premier semestre. Il est rappelé que ces avances n'engagent pas le montant définitif de la subvention 2012 qui sera votée ultérieurement par le conseil municipal.

Pour l'année 2012, il est proposé au conseil municipal d'approuver le versement d'une avance sur subventions pour les bénéficiaires suivants :



<b>Bénéficiaires</b>	<b>Acomptes en €</b>
Association Sportive Bayonnaise	12 000
Aviron Bayonnais football club	100 000
Aviron Bayonnais omnisports	130 000
Aviron Bayonnais rugby amateur	75 000
Club Olympique Bayonnais	13 000
La Société Nautique	22 000
Les Croisés de Saint-André	12 000
S.A.S.P. Aviron Bayonnais rugby pro	250 000
Crèche Arche de Noé	20 000
Crèche Baionako Luma	10 000
Espace parents enfants crèche Babinou	10 000
Le Trait d'union	8 000
M.V.C. Centre-Ville	40 000
M.V.C. Polo Beyris	25 000
Patronage laïque des petits Bayonnais	130 000
Syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne	200 000
Amicale de la porte d'Espagne	6 000
Cinéma et cultures	25 000
Festival théâtre franco-ibérique et latino-américain	35 000
Les Lézards qui bougent	16 000
Orai Bat	14 000
Oreka	6 000
Quartier latin	12 000
Scène Nationale de Bayonne et du Sud Aquitain	190 000
Université du temps libre	3 000
Comité d'Action Sociale du personnel communal	25 000
Office de tourisme	260 000
Office de commerce	30 000
<b>Total</b>	<b>1 679 000</b>

Par ailleurs, il est proposé de verser une avance d'un montant de 1 000 000 € pour le Centre communal d'action sociale, montant qui sera mis en paiement en plusieurs tranches, en fonction de ses besoins effectifs de trésorerie.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Dumas, MM. Labayle, Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Lauqué à M. Le Maire, M. Millet-Barbé à Mme Dumas, Mme Bisauta à M. Labayle, M. Pommiez à M. Gastambide, M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **FINANCES** – Autorisations budgétaires d'investissement par anticipation au vote du budget primitif 2012.

En application de l'article L.1612-1 alinéa 3 du code général des collectivités territoriales et afin de permettre la continuité des investissements jusqu'à l'adoption du budget primitif 2012, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement détaillées ci-dessous par chapitres et articles, étant précisé que les principales opérations concernées sont détaillées dans le document joint en annexe. Ces dépenses seront inscrites dans le budget primitif 2012.

**Pour le budget principal**

<b>Chapitre – Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant €</b>
2031	Frais d'études	19 000
205	Logiciels	20 000
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>39 000</b>
2042	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	100 000
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>100 000</b>
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	10 000
2162	Fonds anciens des bibliothèques & musées	3 000
2168	Autres collections et œuvres d'art	2 000
21578	Autre matériel et outillage de voirie	66 000
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	32 000
2183	Matériel informatique	20 000
2184	Mobilier	20 000
2188	Autres immobilisations corporelles	50 000
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>203 000</b>
2312	Terrains	230 000
2313	Constructions	1 840 000
2315	Installations, matériel et outillage technique	1 275 000
2316	Restauration des œuvres et collections	3 000
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	50 000
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>3 398 000</b>
<b>458117</b>	Carrefour à feux avenue Henri de Navarre	70 000
<b>458118</b>	Reprise des piles du pont Mayou	100 000
<b>Total chapitre 458</b>	<b>Opérations d'investissement sous mandat</b>	<b>170 000</b>
<b>Total budget principal</b>		<b>3 910 000</b>

**Pour le budget annexe de l'eau**

2155	Matériel industriel	50 000
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>50 000</b>
2315	Installations, matériel et outillage technique	150 000
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>150 000</b>
<b>Total budget annexe de l'eau</b>		<b>200 000</b>

### Pour le budget annexe des parcs de stationnement

2154	Matériel industriel	25 000
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>25 000</b>
2313	Constructions	715 000
2315	Installation, matériel et outillage technique	10 000
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>725 000</b>
<b>Total budget annexe des parcs de stationnement</b>		<b>750 000</b>

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement détaillées ci-dessus par chapitres et articles.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain ne prend pas part au vote.

MM. Soudre, Etcheto, Mme Thicoïpé, M. Bergé ne prennent pas part au vote.

M. Aguerre ne prend pas part au vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Dumas, MM. Labayle, Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Lauqué à M. Le Maire, M. Millet-Barbé à Mme Dumas, Mme Bisauta à M. Labayle, M. Pommiez à M. Gastambide, M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

Mme Demont présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FONCIER** - Cinéma Art et essai l'Atalante - Avenant de prolongation du contrat de location avec les propriétaires des locaux.

Dans le cadre de sa politique de soutien au cinéma art et essai, la ville de Bayonne a pris en location depuis le 1<sup>er</sup> août 1994, l'ensemble des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble 7 rue Denis Etcheverry, dans lequel l'association Cinéma et cultures exploite le cinéma l'Atalante.

Le contrat de location est arrivé à expiration, et un accord est intervenu avec les propriétaires pour une prolongation de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011, moyennant un loyer de 1 800 € par mois, montant compatible avec l'estimation des services fiscaux en date du 02 décembre 2011.

Cette prolongation de trois ans permettra ainsi d'appréhender le transfert de l'activité de cinéma art et essai vers des locaux, sis quai Amiral Sala, dans de bonnes conditions.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation du contrat de location dans les conditions ci-dessus énoncées.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Dumas, MM. Labayle, Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Lauqué à M. Le Maire, M. Millet-Barbé à Mme Dumas, Mme Bisautà à M. Labayle, M. Pommiez à M. Gastambide, M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Gouffrant présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FONCIER** – Bail à réhabilitation au profit du PACT-HD Pays Basque – Anciens logements de fonction du groupe scolaire Jean Cavaillès.

Par délibération en date du 23 juillet 2009, le conseil municipal a donné son accord pour que le bâtiment à usage d'habitation ayant abrité les logements de fonction des instituteurs et jouxtant l'établissement scolaire Jean Cavaillès, soit donné à bail à réhabilitation au profit du PACT-HD Pays Basque. En effet, cet immeuble inoccupé depuis que le statut de professeur des écoles a supprimé ce droit au personnel enseignant, n'a plus vocation à être affecté au service public de l'éducation.

C'est ainsi que préalablement consulté, Monsieur le Préfet a donné un avis favorable à la désaffectation de ces locaux du service public concerné. Il est donc proposé au conseil municipal de constater cette désaffectation et de prononcer leur déclassement du domaine public communal.

Dans le but de proposer des logements sous le régime de location conventionnée, la mise à disposition de l'immeuble au profit du PACT sous forme de bail à réhabilitation se fera dans les conditions suivantes :

- réhabilitation complète de l'immeuble dont 4 logements de type T3,
- durée du bail : 35 ans,
- emprise du bail de 1 530 m<sup>2</sup> environ portant sur la parcelle cadastrée AR 131, à confirmer par le document d'arpentage en cours d'élaboration,
- servitude de canalisation à instituer sur la parcelle donnée à bail dont les caractéristiques seront formalisées lors de l'établissement du document d'arpentage.

Compte tenu du montant des travaux engagés par le preneur et de la durée du bail, la redevance est fixée à l'euro symbolique. Pour information, les services fiscaux, par estimation en date du 02 décembre 2011, ont fixé le montant théorique de la redevance annuelle de ce bail à 20 120 € HT. En fin de bail, les biens reviendront dans le patrimoine communal, et ce, sans versement d'indemnité au profit du preneur.

Il est demandé au conseil municipal :

- de constater la désaffectation du bâtiment concerné du service public de l'éducation,
- de prononcer son déclassement du domaine public communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la concrétisation dudit bail à réhabilitation avec le PACT-HD Pays Basque dans les conditions visées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.



Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Dumas, MM. Labayle, Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Lauqué à M. Le Maire, M. Millet-Barbé à Mme Dumas, Mme Bisautà à M. Labayle, M. Pommiez à M. Gastambide, M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Gouffrant présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **FONCIER** - Vente aux enchères de la propriété Lauga

La commune de Bayonne est propriétaire des parcelles CM 131 et 97 partiellement bâties, et l'Agglomération Côte Basque-Adour du terrain attenant (parcelle CM 132), le tout constituant la propriété Lauga.

Depuis le transfert du muséum d'histoire naturelle à la plaine d'Ansot, l'ensemble immobilier bâti est libre de toute occupation et n'a plus vocation à rester dans le patrimoine communal.

C'est la raison pour laquelle, il est apparu opportun d'engager la procédure de vente aux enchères conjointe avec l'Agglomération Côte Basque-Adour de l'ensemble de cette propriété pour une superficie d'environ 9 861 m<sup>2</sup> (la superficie pouvant varier en fonction de l'établissement du document d'arpentage).

Les services fiscaux ont estimé la valeur vénale des trois parcelles à 880 000 €, (692 000 € pour les deux parcelles appartenant à la Ville, et 188 000 € pour le terrain appartenant à l'Agglomération Côte Basque-Adour).

Il est proposé que la mise à prix soit fixée à 792 000 € et que les fruits de la vente soient répartis en référence aux valeurs fixées par les services fiscaux à savoir : 4/5 pour la ville de Bayonne et 1/5 pour l'Agglomération Côte Basque-Adour.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- engager par l'intermédiaire de l'étude de Maître Pinatel la procédure de mise aux enchères publiques conjointement avec l'Agglomération Côte Basque-Adour des parcelles concernées moyennant une mise à prix de 792 000 € ;
- signer l'ensemble des documents attachés au lancement de cette procédure ;
- signer l'acte de cession avec l'adjudicataire au prix résultant de l'offre la plus élevée à l'issue des enchères.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.

MM. Soudre, Etcheto, Mme Thicoïpé, M. Bergé votent contre.

M. Aguerre vote contre.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Dumas, MM. Labayle, Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjoints ; MM. Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Lauqué à M. Le Maire, M. Millet-Barbé à Mme Dumas, Mme Bisauta à M. Labayle, M. Pommiez à M. Gastambide, M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**EXCUSE** : M. Aguerre.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Gouffrant présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **FONCIER**– Opération SA HLM Domofrance avenue du Capitaine Resplandy - Echange et cession de terrains.

La SA HLM Domofrance a étudié la faisabilité d'une opération de construction de logements sur Bayonne, avenue du Capitaine Resplandy, à hauteur du n° 32.

En prévisionnel, cette opération comporterait environ 48 logements, répartis en deux bâtiments :

- un bâtiment en bord d'avenue d'environ 36 logements qui ferait l'objet d'une revente de SHON par Domofrance à un promoteur privé, dont la répartition serait de 20

logements en accession libre, 3 logements en accession aidée et 13 logements locatifs sociaux en PLUS / PLAI, cédés en VEFA ;

- un bâtiment en fond de parcelle de 12 logements sous maîtrise d'ouvrage Domofrance en PSLA (accession sociale à la propriété) ;

soit un pourcentage de logements sociaux (locatifs et accession) de 52 %.

Pour réaliser cette opération, Domofrance se propose d'acquérir les parcelles suivantes :

- parcelle CE 23, d'une superficie de 535 m<sup>2</sup>, occupée par un immeuble destiné à la démolition, propriété de M. et Mme Saldou, pour laquelle Domofrance a signé une promesse de vente ;
- parcelle CE 24, d'une superficie de 522 m<sup>2</sup> libre d'occupation mais grevée d'un emplacement réservé, propriété de la commune de Bayonne ;
- parcelle CE 114, d'une superficie de 1 997 m<sup>2</sup>, libre d'occupation et propriété de l'Agglomération Côte Basque-Adour.

Dans le même temps, cette opération nécessite un échange de terrains entre la commune de Bayonne et le département des Pyrénées-Atlantiques, portant sur 48 m<sup>2</sup> de la parcelle CE 24 appartenant à la ville et la même surface constitué de délaissé routier appartenant au département et dont la numérotation cadastrale est en cours.

Un accord est ainsi intervenu :

- avec le département sur le principe d'un échange sans soulte des terrains, ceux-ci faisant l'objet du même classement au PLU ;
- avec Domofrance sur la cession du foncier (parcelle CE 24 partielle et terrain échangé) au prix global et forfaitaire de 150 000 €.

Ce prix de cession est compatible avec l'évaluation du service des domaines en date du 30 novembre 2011, qui estime le prix des terrains, objet de l'échange et de la vente, à 270 €/m<sup>2</sup>.

Il est précisé que le terrain cédé par la ville est destiné à accueillir la partie du programme portant sur les logements locatifs sociaux et en accession aidée (16 logements environ).

Compte tenu de l'intérêt de cette opération qui contribue à la réalisation des objectifs du Programme local de l'habitat, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le principe d'un échange sans soulte de 48 m<sup>2</sup> de terrain appartenant au département des Pyrénées-Atlantiques contre 48 m<sup>2</sup> de la parcelle CE 24 appartenant à la ville conformément au document d'arpentage ;
- d'approuver le principe de la cession à la SA HLM Domofrance du terrain appartenant à la ville pour une superficie prévisionnelle de 446 m<sup>2</sup> (soit environ 398 m<sup>2</sup> issus de la parcelle CE 24, déduction faite de l'emprise de l'emplacement réservé, et 48 m<sup>2</sup> de terrain échangé), au prix global et forfaitaire de 150 000 € net vendeur, la superficie définitive étant précisée après établissement du document d'arpentage en cours de mise au point ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la concrétisation de ces transactions dans les conditions ci-dessus énoncées ;
- d'autoriser la SA HLM Domofrance à déposer la demande de permis de construire sur la parcelle CE 24, objet de la cession à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Dumas, MM. Labayle, Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Lauqué à M. Le Maire, M. Millet-Barbé à Mme Dumas, Mme Bisauta à M. Labayle, M. Pommiez à M. Gastambide, M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**EXCUSE** : M. Aguerre.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETARE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Gouffrant présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FONCIER** - Acquisition à la société Bouygues Immobilier d'un terrain sis rue d'Arrousets.

Dans le cadre du bornage réalisé par la société Bouygues Immobilier préalablement à la construction de la résidence « Côteaux de l'Adour », il est apparu que la parcelle cadastrée AM 600 (3 m<sup>2</sup>) se situe dans l'emprise de l'emplacement réservé n° 24, lequel prévoit l'élargissement de la rue d'Arrousets.

Afin de permettre l'aménagement de voirie indiqué, un accord est intervenu avec ladite société, propriétaire de la parcelle précitée, en vue de son acquisition par la commune de Bayonne à titre gratuit.

Au regard de ces éléments, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette transaction avec la société Bouygues Immobilier ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Dumas, MM. Labayle, Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Lauqué à M. Le Maire, M. Millet-Barbé à Mme Dumas, Mme Bisauta à M. Labayle, M. Pommiez à M. Gastambide, M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**EXCUSE** : M. Aguerre.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETARE** : Mme Doucet-Joyé.

Mme Gibaud-Gentili présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **REGIE DES EAUX** - Acquisition à la SAFER de parcelles situées sur la commune de Cambo-les-Bains dans le périmètre de protection des captages de sources du massif de l'Ursuya.

En vue de permettre à la Régie des Eaux de Bayonne d'assurer la sécurisation de ses ressources en eau, le conseil municipal a autorisé, par délibération du 26 mai 2011, l'acquisition à la SAFER des parcelles cadastrées B 810, B 816 et B 1169, au titre de la mise en œuvre du périmètre de protection des captages de sources situées dans le massif de l'Ursuya (vallée de Petchoena).

Il s'avère que ces terrains ont fait l'objet, à la demande de la SAFER, d'un redécoupage cadastral modifiant légèrement l'emprise à acquérir, initialement estimée à 23 671 m<sup>2</sup>. La transaction porte en définitive sur les nouvelles parcelles B 2233 (15 664 m<sup>2</sup>), B 2235 (3 426 m<sup>2</sup>) et B 2236 (5 649 m<sup>2</sup>), soit une superficie totale de 24 739 m<sup>2</sup>.

Cette acquisition complémentaire de 1 068 m<sup>2</sup> ne modifie pas le prix d'achat global qui reste de 3 413 €, conformément à la promesse unilatérale d'achat signée le 27 juin 2011. Ce montant n'inclut pas le remboursement des frais de rétrocession acquittés par la SAFER.

Au regard de ces éléments, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette transaction avec la SAFER.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.



Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Dumas, MM. Labayle, Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Lauqué à M. Le Maire, M. Millet-Barbé à Mme Dumas, Mme Bisauta à M. Labayle, M. Pommiez à M. Gastambide, M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**EXCUSE** : M. Aguerre.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Gastambide présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **MOYENS GENERAUX** – Fourniture de bois et dérivés – Attribution des marchés

Après analyse de ses consommations et achats de bois et dans un souci de bonne gestion et d'efficacité, la ville de Bayonne a décidé de lancer une consultation relative à la fourniture de bois et dérivés. Cette procédure participe à la démarche de développement durable engagée par la ville en préconisant pour le bois brut, l'achat en priorité de bois éco-certifiés ou équivalents.

Une consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen en vue de conclure un marché à bons de commande, sans minimum ni maximum, d'une durée d'un an, reconductible trois fois pour des périodes de même durée.

La décomposition des lots et leurs estimations annuelles se présentent ainsi :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant HT estimé par an</i>
1	Bois extérieurs	19 100,00 €
2	Bois de charpente, brut raboté, menuiseries intérieures, divers	49 500,00 €

Après analyse effectuée conformément aux critères de jugement des offres, la commission d'appel d'offres, réunie le 14 décembre 2011, a pris les décisions suivantes :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant du détail quantitatif estimatif établi sur un an en € HT</i>	<i>Montant du détail quantitatif estimatif établi sur un an en € TTC</i>
1	Bois extérieurs	LABAT-MERLE	14 232,62	17 022,21
2	Bois de charpente, brut raboté, menuiseries intérieures, divers	Infructueux		

Pour le lot 2, la seule société DISPANO a répondu. Son offre est irrégulière (non remise de la grille des délais de livraison et détail estimatif incomplet). La commission d'appel d'offres a déclaré le marché infructueux pour ce lot et décidé de négocier avec l'entreprise DISPANO, conformément à l'article 35-I-1° du code des marchés publics qui permet de négocier sans publicité et sans mise en concurrence avec la ou les société(s) ayant remis une offre irrégulière.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché pour le lot 1 avec la société LABAT-MERLE.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Dumas, MM. Labayle, Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Lauqué à M. Le Maire, M. Millet-Barbé à Mme Dumas, Mme Bisauta à M. Labayle, M. Pommiez à M. Gastambide, M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**EXCUSE** : M. Aguerre.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

Mme Dumas présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : PATRIMOINE IMMOBILIER** – Hôtel de ville – Autorisation de dépôt d'une déclaration de travaux pour l'aménagement de toilettes accessibles aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

La loi du 11 février 2005 et le décret du 30 avril 2009 font obligation de mettre les établissements recevant du public en conformité avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

A l'hôtel de ville, une première phase de travaux, début 2012, prévoit au 1<sup>er</sup> étage côté Adour, l'aménagement de deux WC ainsi que la reprise d'espaces environnants.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de déclaration préalable de travaux et à signer tous les documents et actes afférents.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Dumas, MM. Labayle, Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjoints ; MM. Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Lauqué à M. Le Maire, M. Millet-Barbé à Mme Dumas, Mme Bisauta à M. Labayle, M. Pommiez à M. Gastambide, M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**EXCUSE** : M. Aguerre.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Labayle présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : PATRIMOINE IMMOBILIER** – Opération îlot Belfort – Relogement temporaire de la Poste – Avenant n° 1 au marché de fourniture d'un bâtiment modulaire conclu avec la société Spazéo.

Dans le cadre de l'opération immobilière îlot Belfort, il a été nécessaire de mettre en œuvre un bâtiment modulaire pour accueillir temporairement les activités de l'agence de la Poste de Saint-Esprit, dans l'attente de son intégration dans ses futurs locaux.

Suite à un appel d'offres infructueux, conformément à la délibération du 16 décembre 2010, des discussions ont été engagées pour conclure un marché négocié, qui a été attribué à la société Spazéo pour la somme de 328 069,53 € HT.

La consultation d'entreprises pour la mise en place de ce bâtiment modulaire ne comprenait pas initialement d'études de sol. Le rapport correspondant a conclu à la nécessité de faire réaliser des massifs de fondations par l'entreprise Spazéo. Ces études et travaux complémentaires : études d'optimisation, de dimensionnement, plans et travaux de génie civil s'élèvent à 19 287,45 € HT, soit une augmentation du marché initial de 5,88 %. Celui-ci s'établit désormais à la somme de 347 356,98 € HT.

La commission d'appel d'offres, réunie le 17 novembre 2011, a rendu un avis favorable.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Dumas, MM. Labayle, Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Lauqué à M. Le Maire, M. Millet-Barbé à Mme Dumas, Mme Bisauta à M. Labayle, M. Pommiez à M. Gastambide, M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**EXCUSE** : M. Aguerre.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

Mme Durruty présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES** - Modification du tableau des effectifs.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir modifier le tableau des effectifs comme suit :

CREATIONS DE POSTE

- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (19.25/35<sup>ème</sup>)
- 1 poste de rédacteur chef

- TRANSFORMATIONS DE POSTE

- 1 poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe en 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe en 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste de brigadier de police municipale en 1 poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste de brigadier chef principal de police municipale en 1 poste de chef de service de police municipale

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.



Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Dumas, MM. Labayle, Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Lauqué à M. Le Maire, M. Millet-Barbé à Mme Dumas, Mme Bisauta à M. Labayle, M. Pommiez à M. Gastambide, M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**EXCUSE** : M. Aguerre.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETARE** : Mme Doucet-Joyé.

Mme Durruty présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **RESSOURCES HUMAINES** – Autorisation de recours aux contrats d'apprentissage.

La loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail a ouvert la possibilité au secteur public de recruter des apprentis. La pérennisation de ce dispositif depuis la loi du 16 octobre 1997 et sa revalorisation en 2005 par la loi du 18 janvier 2005 de programmation de cohésion sociale permettent aux collectivités locales de remplir une mission pédagogique, économique et civique.

L'apprentissage permet de donner aux jeunes âgés de 16 à 25 ans une formation générale, théorique et pratique, en vue d'une qualification professionnelle débouchant sur un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique.

Le contrat d'apprentissage est un contrat à durée déterminée, au moins égale à la durée totale du cycle de formation qui fait l'objet du contrat (comprise entre 1 et 3 ans). Les conditions, règles et durée de travail applicables aux apprentis sont celles en vigueur dans la collectivité. Les jeunes bénéficiant d'un contrat d'apprentissage peuvent poursuivre leurs études via les centres de formation des apprentis tout en étant rémunérés.

Ce système permet aux collectivités territoriales de contribuer à l'insertion des jeunes mais aussi d'anticiper des départs à la retraite.

La collectivité est exonérée des charges patronales de sécurité sociale, d'allocations familiales et d'ASSEDIC. Les cotisations restantes sont calculées sur une base forfaitaire variant en fonction du salaire versé à l'apprenti. La rémunération varie en fonction de l'âge, de l'ancienneté et du diplôme préparé selon le barème ci-dessous établi en pourcentage du SMIC :

Age de l'apprenti	Niveau V préparé (CAP)			Niveau IV (BAC, BT, BP)		
	Année du contrat			Année du contrat		
	1ère	2ème	3ème	1ère	2ème	3ème
Moins de 18 ans	25 %	37 %	53 %	35 %	47 %	63 %
18-20 ans	41 %	49 %	65 %	51 %	59 %	75 %
21 ans et +	53 %	61 %	78 %	63 %	71 %	88 %

Taux horaire brut du SMIC au 1<sup>er</sup> décembre 2011 : 9,19 euros.

Il est envisagé sur l'exercice 2012 de limiter le recrutement à cinq apprentis, le dispositif pouvant s'étendre sur les exercices suivants, si l'expérience s'avère concluante pour les jeunes et la collectivité.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le principe de recrutement d'apprentis au sein des services municipaux, en fonction des besoins réels et clairement recensés par la ville ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions avec les Centres de Formation des Apprentis.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Dumas, MM. Labayle, Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Lauqué à M. Le Maire, M. Millet-Barbé à Mme Dumas, Mme Bisauta à M. Labayle, M. Pommiez à M. Gastambide, M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**EXCUSE** : M. Aguerre.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETARE** : Mme Doucet-Joyé.

Mme Dumas présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **RESSOURCES HUMAINES** - Contrat de travail de la psychologue appelée à intervenir dans les crèches municipales.

Par délibération du 7 octobre 2010, le conseil municipal a décidé de faire appel à un psychologue qui interviendrait sous forme de vacations, à raison de 3 heures par mois sur chacune des crèches municipales (crèche Chaho, crèche Pyrène, crèche Saint-Esprit).

En effet, en raison de l'accueil de publics de plus en plus en difficulté, la plupart des crèches fait appel à des psychologues afin de les aider dans leur fonctionnement quotidien ainsi que dans des missions de régulation d'équipe.

La psychologue recrutée en 2010 n'ayant pas souhaité renouveler son contrat, il est proposé de recruter Madame Frédérique MERELLI-LAPIERRE, titulaire d'un D.E.S.S. de psychologie de l'enfance et de l'adolescence, qui exerce des fonctions équivalentes dans des crèches municipales et associatives.

Sur la base des dispositions de l'article 3 – 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> alinéas de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, relative au statut de la fonction publique territoriale, le poste sera pourvu par le recrutement d'un agent contractuel, rendu possible « pour un emploi de catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient ». Cet emploi sera soumis, conformément à la réglementation, aux dispositions du décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié qui régit le statut des agents non titulaires.

Au regard du profil de poste et de la fonction à remplir, Madame Frédérique MERELLI-LAPIERRE percevra une rémunération brute horaire de 24,50 euros, à raison de 3 heures par mois sur chacune des crèches municipales (crèche Chaho, crèche Pyrène, crèche Saint-Esprit).

Le contrat sera établi pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de travail avec Madame Frédérique MERELLI-LAPIERRE, dans les conditions précitées.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Dumas, MM. Labayle, Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Lauqué à M. Le Maire, M. Millet-Barbé à Mme Dumas, Mme Bisauta à M. Labayle, M. Pommiez à M. Gastambide, M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**EXCUSE** : M. Aguerre.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Labayle présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **STATIONNEMENT** – Actualisation des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Les recettes de la régie du stationnement permettent de financer l'exploitation et les investissements toujours nombreux de ce service, notamment ceux qui vont être engagés dans les semaines qui viennent, relatifs à la construction du parc Belfort ainsi qu'à la réhabilitation du parc Paulmy.

Afin que ces recettes ne subissent pas les effets de l'érosion monétaire, le conseil municipal est amené à réévaluer les tarifs à échéance régulière. La dernière modification étant intervenue en janvier 2010, il est proposé d'actualiser aujourd'hui ces tarifs, afin de tenir compte d'une inflation qui s'est élevée à 4 % sur la période (évolution de l'indice des prix à la consommation d'octobre 2009 à octobre 2011).

La hausse de la plupart des tarifs, notamment ceux les plus usités, est de l'ordre de cette valeur, voire légèrement inférieure. On notera aussi qu'un certain nombre de tarifs n'évoluent pas, voire que d'autres baissent, spécialement dans les parcs en ouvrage pour tenir compte de la gratuité de la première heure instaurée depuis septembre 2010.

Par ailleurs, afin de simplifier l'offre et de la rendre plus lisible auprès des usagers, la tarification motos est simplifiée et les tarifs des parcs en ouvrage sont uniformisés. La durée maximale de stationnement sur la voirie quai de Lesseps, fixée à 8 heures et jamais utilisée, est ramenée à 4 heures comme pour le reste du quartier. La rue Tour de Sault est intégrée dans le périmètre limité à 2 heures.

Enfin, certains abonnements extrêmement peu utilisés, comme les tarifs diurne 7 jours et nocturne dans les parcs couverts ou les abonnements vélos de 3 mois, sont actualisés pour les usagers y ayant recours, mais ne seront plus proposés. Un abonnement diurne 6 jours de travail est par contre instauré.

Il est demandé au conseil municipal de valider les dispositions énoncées ci-dessus ainsi que les tarifs synthétisés dans le tableau présenté ci-dessous et d'autoriser Monsieur le Maire à les rendre applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

<b>PARCS COUVERTS</b>	<b>Tour de Sault</b>	<b>Vauban</b>	<b>Sainte- Claire</b>	<b>Gare</b>	<b>Paulmy</b>
<b>Véhicules automobiles</b>					
Permanent mensuel	55 €	Rez-de-ch. : 55 € Etagé : 60 €	55 €	55 €	55 €
%	70 €	70 €	70 €	70 €	70 €
Permanent trimestriel	160 €	Rez-de-ch. : 160 € Etagé : 165 €	160 €	160 €	160 €
Permanent semestriel	300 €	Rez-de-ch. : 300 € Etagé : 320 €	300 €	300 €	300 €
Permanent annuel	575 €	Rez-de-ch. : 575 € Etagé : 600 €	575 €	575 €	575 €
Mensuel diurne 5 jours travail	*****	*****	30 €	30 €	30 €
Mensuel diurne 6 jours travail	*****	*****	36 €	36 €	36 €
Mensuel diurne	*****	*****	36 €	36 €	36 €
Mensuel nocturne	*****	*****	28 €	28 €	28 €
Forfait 7 jours	35 €	35 €	35 €	35 €	35 €
Forfait 14 jours	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
Forfait 1 mois	75 €	75 €	75 €	75 €	75 €
<b>Motos</b>					
Trimestriel	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €
Semestriel	110 €	110 €	110 €	110 €	110 €
Annuel	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €
<b>Vélos</b>					
Trimestriel	25 €	*****	25 €	25 €	25 €
Semestriel	40 €	*****	40 €	40 €	40 €
Annuel	70 €	*****	70 €	70 €	70 €

<b>PARCS COUVERTS</b>	<b>Tour de Sault</b>	<b>Vauban</b>	<b>Sainte- Claire</b>	<b>Gare</b>	<b>Paulmy</b>
<b>Usagers horaires</b>	<b>Tarifs</b>	<b>Tarifs</b>	<b>Tarifs</b>	<b>Tarifs</b>	<b>Tarifs</b>
1h00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2h00	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
3h00	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €
4h00	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €
5h00	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €
L'heure supplémentaire jusqu'à 24 heures	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €
L'heure supplémentaire entre 25 et 48 heures	0,40 €	0,40 €	0,40 €	0,40 €	0,40 €
L'heure supplémentaire au-delà de 48 heures	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €

<b>PARCS DE SURFACE</b>	<b>De Gaulle</b>	<b>Pedros</b>
<b>Durées</b>	<b>Tarifs</b>	<b>Tarifs</b>
1h00	1,20 €	0,00 €
1h30	2,30 €	2,30 €
2h00	3,40 €	3,40 €
2h30	4,50 €	4,50 €
3h00	5,50 €	5,50 €
3h30	6,50 €	6,50 €
4h00	7,50 €	7,50 €
Par demi-heure supplémentaire	1,00 €	1,00 €



<b>PARCS DE SURFACE TARIF FORFAITAIRE</b> Payant de 8h30 à 19h00	<b>Lautrec</b>	<b>Porte d'Espagne</b>	<b>Glacis</b>	<b>Boufflers</b>	<b>Owen Roë</b>
<b>Durées</b>	<b>Tarifs</b>	<b>Tarifs</b>	<b>Tarifs</b>	<b>Tarifs</b>	<b>Tarifs</b>
1 jour	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €

**TARIFS FETES DE BAYONNE SUR L'ENSEMBLE DES PARCS (du lundi précédant l'ouverture des fêtes à 0h00 jusqu'au lundi suivant minuit)**

	<b>Tour de Sault</b>	<b>Vauban</b>	<b>Sainte-Claire</b>	<b>Gare</b>	<b>Paulmy</b>
<b>Durées</b>	<b>Tarifs</b>	<b>Tarifs</b>	<b>Tarifs</b>	<b>Tarifs</b>	<b>Tarifs</b>
1h00	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
2h00	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €
3h00	4,50 €	4,50 €	4,50 €	4,50 €	4,50 €
4h00	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €
Par heure supplémentaire	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Forfait durée fêtes	75 €	75 €	75 €	75 €	75 €
Forfait 14 jours incluant la période des fêtes ci-dessus	120 €	120 €	120 €	120 €	120 €
Forfait 1 mois incluant la période des fêtes ci-dessus	150 €	150€	150 €	150 €	150 €
Forfait motos immatriculées durée fêtes (voir ci-dessus)	35 €	35 €	35 €	35 €	35 €

## STATIONNEMENT SUR VOIRIE PASSAGE HORAIRE

Hyper centre : zone actuelle + rue Tour de sault

### Stationnement limité à 2 heures :

Durées	Tarifs	Détenteurs carte ville	Détenteurs carte verte
30mn	0,50 €	+ 30 mn gratuites	30mn gratuites
1h00	1,30 €	+ 30 mn gratuites	½ tarif
2h00	2,70 €	+ 30 mn gratuites	½ tarif

Secteurs Grand-Bayonne, Petit-Bayonne et Saint-Esprit : zone actuelle + quai de Lesseps

### Stationnement limité à 4 heures :

Durées	Tarifs	Détenteurs carte ville
30mn	0,50 €	+ 30 mn gratuites
1h00	1,30 €	+ 30 mn gratuites
2h00	2,70 €	+ 30 mn gratuites
3h00	4,50 €	+ 30 mn gratuites
4h00	6,00 €	+ 30 mn gratuites

## RESIDENTS, ETUDIANTS OU ENTREPRISES

Tarifs par place occupée

Durées	Résidents	Etudiants	Entreprises
Journée	****	****	12 €
Semaine	****	****	50 €
Mois	30 €	****	150 €
Trimestre	80 €	50 €	****
Semestre	150 €	****	****
Année scolaire	****	130 €	****
Annuel	300 €	****	****

## FESTIVITES DIVERSES

5 €/place la demi-journée

10 €/place la journée

Adopté à l'unanimité.

MM. Soudre, Etcheto, Mme Thicoïpé, M. Bergé s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Dumas, MM. Labayle, Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Lauqué à M. Le Maire, M. Millet-Barbé à Mme Dumas, Mme Bisauta à M. Labayle, M. Pommiez à M. Gastambide, M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**EXCUSE** : M. Aguerre.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Labayle présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **STATIONNEMENT** – Marché de maintenance du matériel péager et de gestion des parcs de stationnement conclu avec la société Thales Security Solutions & Services SAS - Avenant de transfert.

La Ville de Bayonne a conclu en janvier 2010, avec la société Thales Security Solutions & Services SAS, un marché de maintenance du matériel péager et des gestions administrative et technique centralisées des parcs de stationnement de la Ville. Il s'agit d'un marché d'une durée initiale de deux ans, renouvelable 2 fois pour des périodes d'un an.

Par courrier en date du 6 septembre 2011, la Ville a été informée d'une fusion entre les sociétés Thales Security Solutions & Services SAS et Thales Communications & Security SA. Cette fusion, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011, entraîne le transfert du patrimoine de la première au profit de la seconde, immatriculée au RCS sous le n° 383 470 937.

A compter de cette date, le cocontractant de la commune devient ainsi la société Thales Communications & Security SA. Le nouveau titulaire, qui présente toutes les garanties nécessaires, s'engage à reprendre purement et simplement l'ensemble des droits et des obligations du contrat initial, ses conditions d'exécution restant inchangées.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Dumas, MM. Labayle, Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Lauqué à M. Le Maire, M. Millet-Barbé à Mme Dumas, Mme Bisauta à M. Labayle, M. Pommiez à M. Gastambide, M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**EXCUSE** : M. Aguerre.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Gouffrant présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **URBANISME** – Programme d'intérêt général (PIG) de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

L'Agglomération Côte Basque-Adour, compétente en matière d'habitat, s'est engagée dans un Programme d'intérêt général (PIG) de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, mis en œuvre depuis le 5 septembre 2011.

Ce programme s'applique sur le territoire des cinq communes, à l'exception du secteur sauvegardé de Bayonne, qui fait l'objet d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat et renouvellement urbain (OPAH-RU) aux objectifs communs à ceux du PIG. Les deux collectivités ont d'ailleurs choisi un même opérateur pour mener à bien l'animation urbaine, sociale et financière de la mise en œuvre de leurs opérations.

Le PIG cible prioritairement la lutte contre l'habitat indigne et la réhabilitation des logements des propriétaires-occupants modestes et des propriétaires-bailleurs, ainsi que la lutte contre la précarité énergétique en reprenant les besoins des propriétaires-occupants les plus fragiles.

Sur l'ensemble du territoire concerné, le PIG ambitionne de traiter 55 logements par an dont 45 occupés par leurs propriétaires.

Le budget total affecté à ce PIG pour les années 2012-2014 est de 2 090 250 €. A cela s'ajoute l'apport de PROCIVIS, sous forme de prêts sans intérêt, pour mieux solvabiliser les propriétaires-occupants modestes (250 000 €).

L'Agglomération sollicite pour mener à bien le programme, l'engagement financier de l'Anah et des 5 communes, ces dernières participant pour 9 % du budget total.

Sur les 3 années du PIG, l'Agglomération a déterminé un objectif sur Bayonne (hors secteur sauvegardé) de 55 logements.

Comme les autres communes, la Ville est sollicitée pour abonder les aides à la prime apportée par l'Anah et l'Agglomération à hauteur de :

- 20 833 € en 2012
- 20 833 € en 2013
- 20 834 € en 2014

Cette participation de la Ville sera affectée :

1. à la réhabilitation du parc privé locatif, pour la production de logements sociaux et très sociaux, à raison de 50 €/m<sup>2</sup> plafonnés à 80 m<sup>2</sup> (soit un maximum de 4 000 €) par logement social et 70 €/m<sup>2</sup> plafonnés à 80 m<sup>2</sup> (soit un maximum de 5 600 €) par logement très social ;
2. à l'accompagnement des propriétaires-occupants modestes dans leurs travaux pour les logements indignes, à raison d'une aide par logement correspondant à 10 % de l'aide de l'Anah, plafonnée à 1 000 € ;
3. à l'aide des propriétaires-occupants modestes pour lutter contre la précarité énergétique, à hauteur de 500 € par logement.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les dispositions ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les mesures utiles à leur exécution.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Dumas, MM. Labayle, Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Lauqué à M. Le Maire, M. Millet-Barbé à Mme Dumas, Mme Bisauta à M. Labayle, M. Pommiez à M. Gastambide, M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**EXCUSE** : M. Aguerre.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Lacassagne présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **URBANISME** - Zone de restauration immobilière – Attribution de subventions par la ville.

**1) SUBVENTIONS POUR TRAVAUX**

Comme suite aux délibérations des 2 février 1994, 21 mars 2002 et 22 décembre 2005 sur le cadre général d'aides aux propriétaires, le conseil municipal est amené à se prononcer sur les nouvelles demandes déposées. Le tableau ci-dessous précise les subventions individuelles à apporter (sauf précision contraire, la TVA est fixée à 5,5 %).

PROPRIETAIRES	ADRESSES	MONTANTS TRAVAUX TTC (en €)	MONTANTS SUBVENTIONS (en €)		
			Montants possibles	Plafonds	Montants retenus
CURUTCHAGUE Jean-Marie	5, rue Port de Castets	4 374,03	759,60	6 600,00	759,60
Copropriété	37, rue d'Espagne	5 792,51	1 351,51	3 168,00	1 351,51
FUCHARD Jean-Luc	6, rue Jacques Laffitte	11 093,99	443,10	38 400,00	443,10
PITOUN Gestion	33, rue Victor Hugo	548 035,00	50 577,68	15 400,00	15 400,00
ETCHEBEST Alain	7, rue Hugues	11 462,00	1 012,80	6 600,00	1 012,80
NEURAY Frédéric	68, rue d'Espagne	17 980,00	5 394,00	6 600,00	5 394,00
DOUX Fabienne	40, rue Port Neuf	7 674,65	1 017,07	6 336,00	1 017,07
Copropriété « Le Brethous »	1, rue Victor Hugo	96 132,00	20 102,89	39 798,00	20 102,89

Travaux devant être commencés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013

Ces subventions seront versées au vu des factures acquittées et si le bénéficiaire s'engage à laisser sur son immeuble un panneau indiquant que son opération est subventionnée par la Ville de Bayonne, le panneau restant en place pour une durée d'au moins six mois.

## 2) SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES A CELLES DE L'ANAH

PROPRIETAIRES	IMMEUBLES CONCERNES	MONTANTS TRAVAUX en € TTC	SUBVENTIONS ANAH en €	SUBVENTIONS VILLE en €
AFUL DU 26 RUE MARENGO	26, rue Marengo	407 305,41	59 645,00	8 867,00

Le montant total des subventions pour cette séance est de 54 347,97 €, induisant un montant total de travaux de 1 109 849,59 €.



L'engagement budgétaire est subordonné au commencement d'exécution des travaux ou sera fixé conventionnellement avec le pétitionnaire pour les restaurations pluriannuelles.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le versement des subventions détaillées ci-dessus.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Dumas, MM. Labayle, Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Lauqué à M. Le Maire, M. Millet-Barbé à Mme Dumas, Mme Bisauta à M. Labayle, M. Pommiez à M. Gastambide, M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**EXCUSE** : M. Aguerre.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETARE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Gouffrant présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **URBANISME** – Convention d'attribution d'une subvention à Madame Bolajuzon pour des travaux de restauration.

Dans le cadre de sa politique de réhabilitation du centre ancien, la Ville de Bayonne entend aider les propriétaires qui entreprennent des travaux de restauration des immeubles.

Conformément à l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret (23 000 €), conclure une convention avec le bénéficiaire, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée. Cette disposition ne s'applique pas aux organismes qui bénéficient de subventions pour l'amélioration, la construction, l'acquisition et l'amélioration de logements locatifs sociaux prévues au livre III du code de la construction et de l'habitation.

Ainsi, Madame Marie-Jeanne Bolajuzon a fait réaliser la réhabilitation totale d'un immeuble sis 1 rue de la Salie à Bayonne et bénéficie à ce titre d'une subvention de 31 749,85 €.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer avec Madame Bolajuzon.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Dumas, MM. Labayle, Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Lauqué à M. Le Maire, M. Millet-Barbé à Mme Dumas, Mme Bisauta à M. Labayle, M. Pommiez à M. Gastambide, M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**EXCUSE** : M. Aguerre.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Labayle présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **URBANISME** - 3<sup>ème</sup> Forum national des quartiers durables - Attribution d'une subvention à Réseau IDEAL et signature de la convention de partenariat avec ladite association et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les 28 et 29 septembre 2011 s'est déroulé à Bayonne le 3<sup>ème</sup> Forum national des quartiers durables.

Cet événement organisé par le Réseau IDEAL en partenariat avec la ville de Bayonne a réuni près de 200 participants. Il a pu voir le jour grâce à un large partenariat financier public-privé, la région Aquitaine, le département des Pyrénées-Atlantiques, l'Agglomération Côte Basque-Adour ainsi que la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) participant notamment à son financement.

Cette dernière, pour concrétiser son soutien qui s'élève à 12 500 €, propose la signature d'une convention de partenariat tripartite avec le Réseau IDEAL et la commune de Bayonne. Dans cette convention établie sur la base d'un budget prévisionnel, la participation de la Ville a été valorisée à hauteur de 11 504 € TTC, dont la moitié correspond aux frais d'utilisation de l'espace Arnaud Saez de la Maison des associations et l'autre moitié, au temps consacré à ce projet par les services municipaux.

La ville de Bayonne doit concrétiser sa participation en attribuant une subvention à Réseau IDEAL d'un montant de 5 752 € couvrant les frais de location de l'espace Arnaud Saez et la prise en charge de prestations annexes par ladite association.

Au regard des éléments ci-dessus, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 5 752 € à Réseau IDEAL,
- d'approuver les termes de la convention de partenariat liant Réseau IDEAL, la CDC et la Ville de Bayonne et permettant l'attribution par la CDC de sa participation ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention tripartite.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Dumas, MM. Labayle, Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Lauqué à M. Le Maire, M. Millet-Barbé à Mme Dumas, Mme Bisauta à M. Labayle, M. Pommiez à M. Gastambide, M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**EXCUSE** : M. Aguerre.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

Mme Durruty présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **URBANISME** - Tarif de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)

Par délibération du 20 mai 2011, le conseil municipal a institué la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) en application de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 et adopté le tarif applicable conformément à l'article L. 2233-16 du code général des collectivités territoriales.

Or, par un arrêt n° 10-23614 du 4 octobre 2011, la Chambre commerciale de la Cour de cassation a donné sa lecture des dispositions de l'article L. 2233-16 du code général des collectivités territoriales. Aux termes de cette décision, les collectivités qui taxaient les dispositifs publicitaires avant 2008, ce qui est le cas de Bayonne, d'une part, ne sont pas autorisées à moduler le tarif de base en fonction des superficies et de la nature des dispositifs avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014, et d'autre part, elles doivent instituer une progressivité linéaire du tarif de base.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'adopter un tarif progressif applicable jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et de reporter à cette date l'application du tarif modulé adopté le 20 mai dernier.

Les autres dispositions de la délibération du 20 mai 2011 demeurent inchangées ; pour mémoire notamment : le maintien de l'exonération prévue par la loi pour les enseignes inférieures ou égales à 7 m<sup>2</sup> (ainsi ¾ des établissements se trouveraient exonérés du paiement de la TLPE), la taxation des pré-enseignes quelle que soit leur superficie et l'application du régime de droit commun pour les emplacements publicitaires fixes.

Le tarif s'établit ainsi :

#### Enseignes

Superficie/annonceur	>7m <sup>2</sup> et ≤ 12m <sup>2</sup>	>12m <sup>2</sup> et ≤ 20m <sup>2</sup>	> 20 m <sup>2</sup> et ≤50m <sup>2</sup>	> 50m <sup>2</sup>
Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	15 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup>
Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	15 €/m <sup>2</sup>	22,50 €/m <sup>2</sup>	22,50 €/m <sup>2</sup>	37,50 €/m <sup>2</sup>
Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2014 (tarif voté le 20/05/11)	15 €/m <sup>2</sup>	30 €/m <sup>2</sup>	30 €/m <sup>2</sup>	60 €/m <sup>2</sup>

#### Pré-enseignes

Superficie individuelle	≤ 1,5m <sup>2</sup>	>1,5m <sup>2</sup> et ≤ 50m <sup>2</sup>	> 50m <sup>2</sup>
Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	<u>15 €/m<sup>2</sup></u>	<u>15 €/m<sup>2</sup></u>	<u>15 €/m<sup>2</sup></u>
Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	<u>15 €/m<sup>2</sup></u>	<u>15 €/m<sup>2</sup></u>	<u>22,50 €/m<sup>2</sup></u>
Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2014 (tarif voté le 20/05/11)	<u>15 €/m<sup>2</sup></u>	<u>15 €/m<sup>2</sup></u>	<u>30 €/m<sup>2</sup></u>

#### Dispositifs publicitaires

Superficie individuelle	≤ 50 m <sup>2</sup>	> 50m <sup>2</sup>
Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	15 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup>
Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	15 €/m <sup>2</sup>	22,50 €/m <sup>2</sup>
Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2014 (tarif voté le 20/05/11)	15 €/m <sup>2</sup>	30 €/m <sup>2</sup>

L'ensemble de ces dispositions entrera en vigueur au 1er janvier 2012.

Monsieur le Maire est chargé de prendre l'ensemble des mesures nécessaires à l'application de cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.



Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Dumas, MM. Labayle, Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Lauqué à M. Le Maire, M. Millet-Barbé à Mme Dumas, Mme Bisauta à M. Labayle, M. Pommiez à M. Gastambide, M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**EXCUSE** : M. Aguerre.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETARE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Lacassagne présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **COOPERATION INTERCOMMUNALE ET SEM** - Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) - Rapport d'activités pour l'année 2010.

Conformément à la loi sur l'intercommunalité du 12 juillet 1999 (article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales), le rapport d'activités 2010 du syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA), a été transmis à la commune, celle-ci ayant adhéré à ce syndicat en 2009.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la production par le SDEPA de son rapport d'activités pour l'année 2010, accompagné de la balance du compte administratif.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Dumas, MM. Labayle, Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Lauqué à M. Le Maire, M. Millet-Barbé à Mme Dumas, Mme Bisauta à M. Labayle, M. Pommiez à M. Gastambide, M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**EXCUSE** : M. Aguerre.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Labayle présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **COOPERATION INTERCOMMUNALE ET SEM** - Rapport du représentant de la Ville au conseil d'administration de la SEM SO.CO.MIX pour l'exercice 2010/2011.

Par délibération du 21 juin 1961, la Ville de Bayonne a décidé de participer au capital de la SO.CO.MIX, société d'économie mixte chargée de l'exploitation en location-gérance de l'hôtel du Palais à Biarritz.

La Ville de Bayonne détient ainsi 1,57% du capital social qui s'élève à 1,26 M€ à travers 1 325 actions dont la valeur nominale est de 15 €.

L'exercice 2010/2011 est clos le 31 mars 2011.

### Les chiffres clés du compte de résultat

<b>en milliers d'euros</b>	<b>2010/2011</b>	<b>2009/2010</b>	<b>Variation</b>
Produits d'exploitation	20 530	18 417	11,5 %
Charges d'exploitation	19 934	18 288	9 %
Résultat d'exploitation	596	129	362 %
Résultat financier	-315	-362	- 13 %
Résultat exceptionnel	112	239	- 53 %
Résultat net	261	4	

Le chiffre d'affaires est en progression de 12% après deux exercices de baisse de l'activité de la société.

Les charges d'exploitation évoluent de 9%, compte tenu de l'augmentation des achats et prestations qui représentent 62% du chiffre d'affaires, soit un pourcentage stable par rapport à l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation s'élève à 596 K€ contre 129 K€ et 361 K€ pour les deux exercices précédents.

Après prise en compte du résultat financier (-315 K€) et du résultat exceptionnel (112 K€), l'exercice 2010/2011 dégage un bénéfice de 261 K€, contre 4 K€ l'an dernier.

### Les chiffres clés du bilan 2010/2011

<b>ACTIF (en milliers d'euros)</b>	<b>2010/2011</b>	<b>2009/2010</b>
Actif immobilisé	16 013	16 846
Actif circulant	4 523	2 767
dont créances d'exploitation	641	999
dont disponibilités et valeurs mobilières de placement	2 887	870
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>20 536</b>	<b>19 613</b>
<b>PASSIF (en milliers d'euros)</b>		
Capitaux propres	8 200	8 032
Emprunts	7 584	8 184
Provisions	248	171
Autres dettes	4 504	3 226
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>20 536</b>	<b>19 613</b>

En application de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le présent rapport écrit qui vous est soumis par le représentant de la Ville au conseil d'administration de la SEM SO.CO.MIX.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.